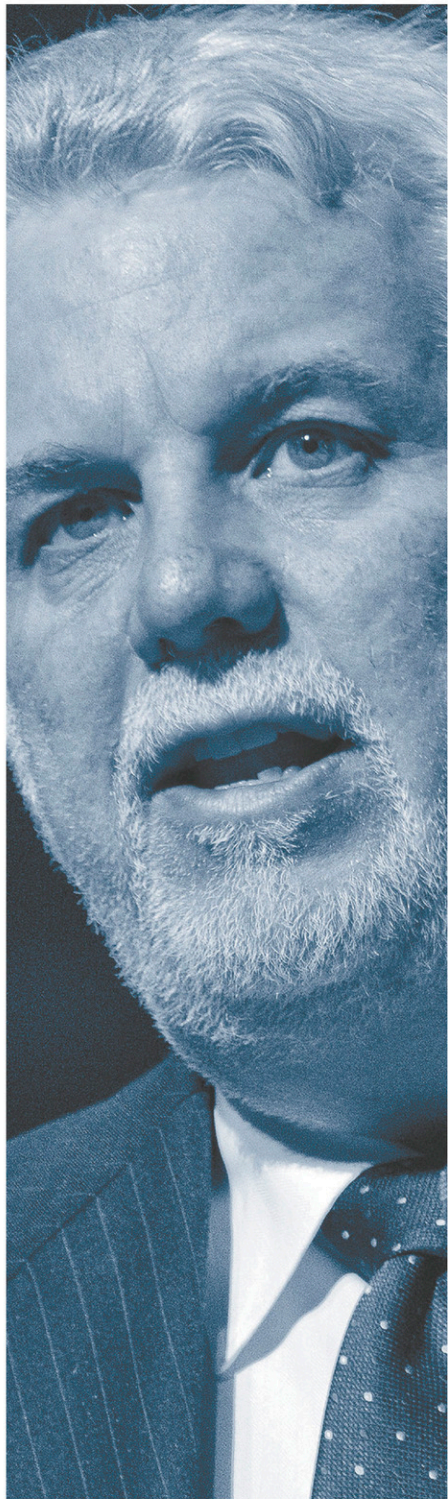
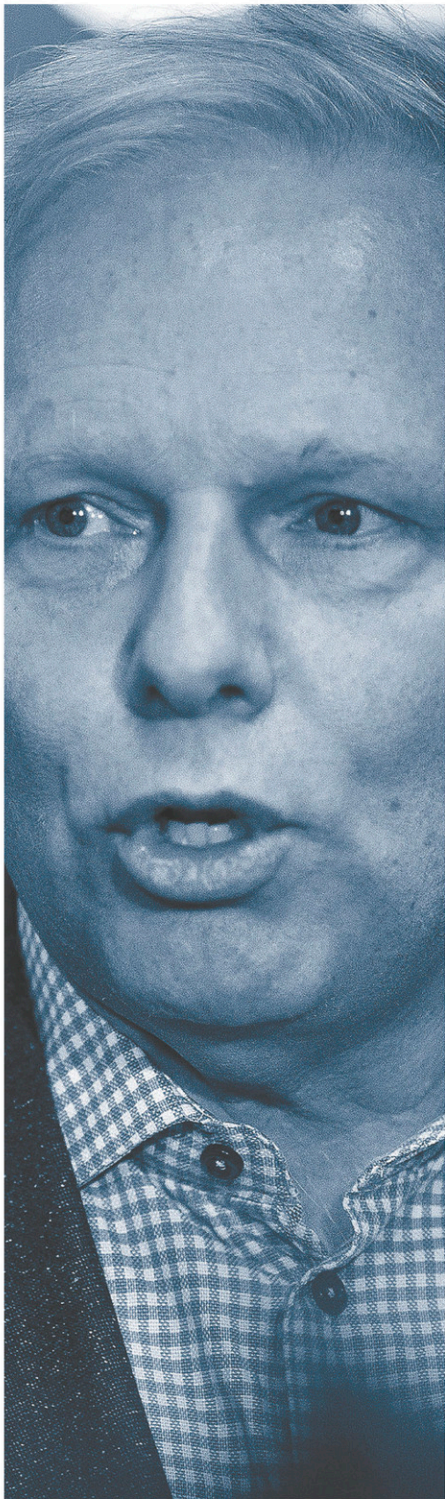


PERSPECTIVES



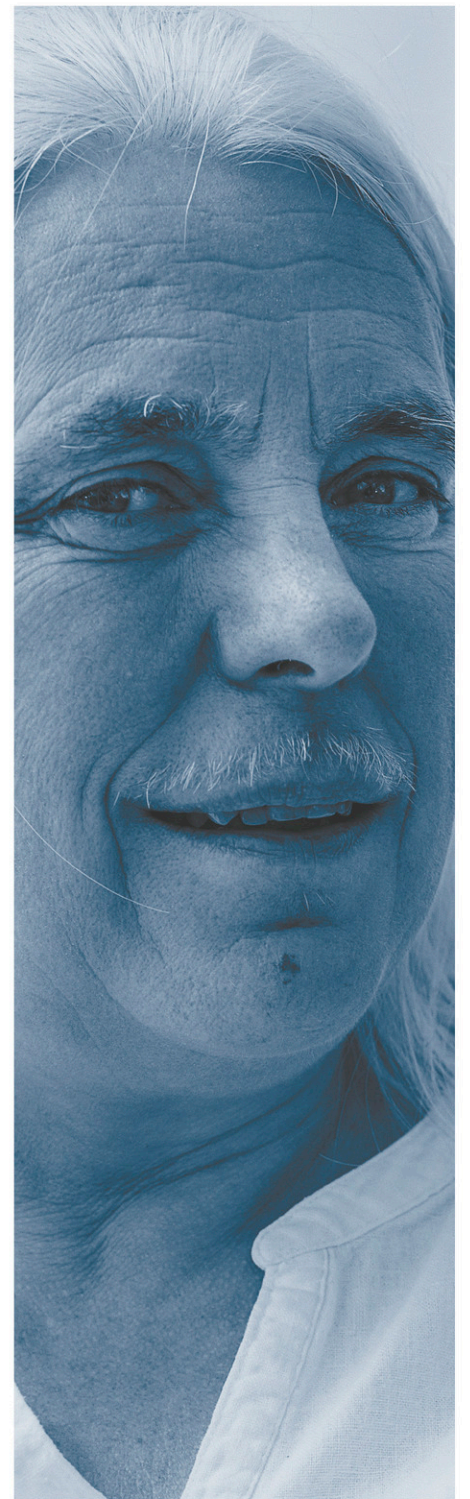
Philippe Couillard
JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Jean-François Lisée
GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR



François Legault
JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Manon Massé
VALERIAN MAZATAUD LE DEVOIR

III BILAN DE FIN DE SESSION À QUÉBEC

Bons coups et ratés des quatre chefs

MARIE-MICHÈLE SIOUI
MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANTS PARLEMENTAIRES
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Philippe Couillard Les bons coups

On s'est donné les moyens », répète Philippe Couillard depuis le retour à l'équilibre budgétaire, en mars 2016. L'économie restera le point fort de son mandat, au cours duquel la cote de crédit du Québec a été augmentée pour surpasser celle de l'Ontario et le taux de chômage a diminué, chutant à 5,4 % en mai.

À l'approche de l'élection, le chef libéral joue à fond la carte de la « stabilité économique ».

Mais dans un contexte où « l'économie va bien », comme le martèle le gouvernement, le défi pour les libéraux sera de convaincre les électeurs de ne pas profiter de l'embellie pour prendre le risque du changement.

Autre bon coup : la gestion sereine du dossier du cannabis, que le premier ministre a confié à la ministre Lucie Charlebois.

Les coups durs

Philippe Couillard a tenté de convaincre les Québécois que son parti incarne le changement dans la continuité. Une stratégie floue, couplée de tentatives de faire croire au « renouveau » du Parti libéral, dans un contexte où plus du quart de son caucus a jeté l'éponge à l'approche de l'élection.

L'étiquette « progressiste » accolée au parti par son directeur de campagne, Alexandre Taillefer, a aussi été reçue avec scepticisme. Sera-t-elle payante face à la CAQ, qui a plutôt tendance à attaquer les libéraux par la droite ?

Autres coups durs : la tentative d'attaquer la CAQ sur les enjeux de l'immigration, les courbettes devant les anglophones, pendant que le vote des non-francophones fléchit dans les sondages.

Jean-François Lisée Les bons coups

La controverse du « Bonjour-Hi », qui a plongé le gouvernement libéral dans l'embarras, c'était lui. « *I set the oldest trap in the book* », s'est félicité Jean-François Lisée dans un point de presse en anglais. L'année s'est ouverte sur une vague de départs au Parti québécois, mais le chef Lisée a vite rebondi.

Aux électeurs, il a eu tôt fait de présenter une recrue (Jean-Martin Ausant) et une nouvelle co-chef (Véronique Hivon). Le hic ? Aucun de ces « bons coups » ne s'est jusqu'ici traduit par une hausse des appuis dans les sondages.

Autre bon coup : l'insistance du PQ a permis de montrer des failles dans les contrats du futur REM, dont les modalités financières demeurent pour une large part inconnues.

Les coups durs

Il y a bien eu des tentatives de charmer les X et les Y, de courtiser l'électorat en proposant un « État fort », mais, sondage après sondage, le PQ échoue à combler le fossé qui le sépare des électeurs.

Même les « gaffes » — qui semblent souvent calculées — de Jean-François Lisée sur les enjeux identitaires semblent servir la CAQ, dont la députée Nathalie Roy est la porte-voix au Salon bleu.

Après tout, les sondages donnent aux sympathisants caquistes le plus haut taux de préoccupation au sujet de l'immigration...

Autre coup dur : la candidature de Muguette Paillé, vite retirée après que la vedette du débat des chefs de 2011 eut cautionné des commentaires islamophobes sur Facebook.

François Legault Les bons coups

François Legault a fait ses choux gras de l'uniformisation régionale de la taxe scolaire par les libéraux. « Dans les Laurentides, les gens paient 250 \$ en moyenne de taxe scolaire. [Au] Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils paient 750 \$. Qu'est-ce que [le premier ministre] a contre les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean ? » a-t-il demandé encore et encore, en promettant d'appliquer le plus bas taux de taxation scolaire à l'ensemble du Québec.

Au fil des mois, laissant toujours de plus en plus de place à son équipe, il s'est imposé comme la figure du changement en vue du scrutin d'octobre.

Autres bons coups : le recrutement de l'ex-libérale Marguerite Blais, les annonces répétées de candidatures vedettes, donnant une impression d'impulsion au parti.

Les coups durs

La grande réactivité de la CAQ a ses désavantages, dont celui de contraindre ses élus à reculer sur des déclarations faites à la hâte.

Après avoir déclaré qu'il était possible de réaliser « une bonne partie » du 3^e lien entre Québec et Lévis dans un premier mandat, la CAQ a dû revenir sur ses propos pour plutôt parler d'une « intention de 3e lien » dans un premier mandat.

Même scénario pour le « grand chantier » énergétique promis par le chef caquiste : il a été reporté à un horizon de « 10, 15 ans » après que le p.d.g. d'Hydro-Québec lui eut tourné le dos. Le PLQ comme le PQ s'en réjouissent, et reprochent à la CAQ d'être « brouillonne » et de manquer de crédibilité.

Autre coup dur : François Legault n'a toujours pas détaillé les moyens qu'il envisage pour accélérer la croissance économique et « viser la péréquation zéro », et cela fournit une ligne d'attaque à ses adversaires.

Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois Les bons coups

QS est parvenu à faire une alliance avec le PQ et la CAQ pour réclamer une réforme du mode de scrutin, apaisant la discorde qui l'oppose au PQ depuis l'échec du projet de convergence au printemps 2017.

Le parti a aussi attiré l'attention avec sa plateforme militante « Mouvement », inspirée de la stratégie du démocrate Bernie Sanders. Fort de celle-ci, le parti promet d'optimiser les efforts de ses sympathisants dans les circonscriptions qui sont à portée de main.

QS vise à marquer le maximum de points sur le terrain, étant donné la grosseur et le budget de son équipe.

Autre bon coup : l'arrivée chez les solidaires de Vincent Marissal, bien que mouvementée, a donné un coup de pouce à la notoriété du parti.

Les coups durs

Les solidaires s'efforcent de formuler des propositions concrètes pour séduire l'électorat, mais certaines de ses discussions continuent d'être tournées en ridicule.

Les réseaux sociaux se sont enflammés quand le parti a proposé de bannir le mot « patrimoine », jugé trop masculin, ou de renoncer à l'expression « magie noire », considérée comme trop offensante pour les personnes de couleur.

En congrès en mai, QS a eu du mal à incarner les valeurs de transparence qu'il prône, en tenant la quasi-totalité de ses échanges à huis clos. Dans les sondages, les intentions de vote pour les solidaires stagnent, autour de 10 %.

Autres coups durs : le fémur cassé de Manon Massé, qui a privé Québec solidaire du tiers de sa députation pendant près de deux mois, et le départ annoncé du tout premier député solidaire élu à l'Assemblée nationale, Amir Khadir.

III BALEINES NOIRES

Pêcheurs en colère

Les mesures de protections font réagir l'industrie, mais des règlements similaires existent déjà aux États-Unis

Les mesures inédites mises en place cette année par le gouvernement fédéral pour éviter une nouvelle hécatombe de baleines noires dans les eaux canadiennes ont suscité de vives critiques de la part de l'industrie de la pêche, directement touchée. Ottawa réplique en disant que l'inaction risquerait de bloquer l'accès au lucratif marché américain, où de telles règles sont déjà imposées aux pêcheurs.

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

L

orsqu'elle fait surface, on croirait voir émerger un animal d'un autre temps. Le souffle en V et les calosités que porte chaque individu rendent la baleine noire relativement facile à identifier. Mais en voyant la lenteur avec laquelle se déplace ce cétacé, en le voyant respirer jusqu'à une quinzaine de fois, ou encore écrémer littéralement la surface pour s'alimenter, on comprend mieux pourquoi cette baleine est toujours au seuil de l'extinction, 80 ans après l'interdiction de la chasse qui a presque anéanti l'espèce.

Il faut dire que cet animal, qui peut atteindre 15 mètres de longueur, passe beaucoup de temps en surface, le plus souvent près des côtes, le long de la côte est américaine (de la Géorgie au Maine), dans des zones où l'industrie de la pêche est très active, de même que l'industrie maritime. Qui plus est, elle est reconnue pour être peu réactive aux bruits générés par les navires.

Résultat : la baleine noire a été victime pendant des décennies de très nombreuses collisions fatales, notamment au large du port de Boston, ou encore dans la baie de Fundy. Les engins de pêche ont eux aussi fait des ravages dans leur population. Encore aujourd'hui, les études des spécialistes, qui connaissent chacun des 450 individus, indiquent que 83 % des adultes portent des cicatrices, après s'être empêtrés dans de tels engins.

On ne comptait donc que 275 baleines



La baleine noire a été victime pendant des décennies de très nombreuses collisions fatales avec des bateaux et de l'équipement.

ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

noires au début des années 1990. Tout portait à croire à une extinction prochaine. Mais à force de plaidoyers de scientifiques, des mesures de protection ont été mises en place, d'abord pour réduire les risques de collisions avec les navires commerciaux. Par exemple, au large de Boston, au nord de Cape Cod, un système de détection signale en continu la présence des animaux aux capitaines qui naviguent dans la zone.

Règles américaines

Dans ce secteur crucial pour l'industrie maritime nord-américaine, des voies de navigation sont même déplacées selon les saisons, de façon à protéger les zones d'alimentation. Ce programme, mis en place à la demande de l'Agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA), a d'ailleurs dû être approuvé en 2009 par l'Organisation maritime internationale, un organisme de l'ONU. Cette règle, sans précédent aux États-Unis, s'ajoute aux mesures imposées depuis maintenant 10 ans pour ralentir les navires. Ces mesures sont similaires à celles qu'on voit aujourd'hui dans le golfe du Saint-Laurent.

Quant aux pêcheurs de la côte est, ils ont aussi été soumis depuis une décennie à des mesures strictes pour protéger les baleines noires. Ils doivent notamment faire usage de lignes de pêche qui ne restent pas en surface, attacher plusieurs casiers à leurs bouées et respecter des zones de fermeture.

Bref, aux États-Unis, la sauvegarde des baleines noires est prise très au sérieux, et ce, depuis plusieurs années. Et toutes ces mesures ont démontré leur efficacité. Elles ont permis de faire doubler la population par rapport à ce qu'elle était en 1990. Il s'agit d'ailleurs d'un énorme succès de conservation, puisque le rythme de reproduction de la baleine noire est lent. La femelle peut, au mieux, donner naissance tous les trois ans, et ce, une fois

qu'elle a atteint l'âge de 10 ans.

Pendant que les autorités américaines mettaient en place toutes ces mesures pour sauver l'espèce, rien de tout cela ne concernait véritablement le Canada. Il faut dire que les observations régulières de baleines noires sont relativement récentes. Mais au cours des dernières années, et sans qu'on sache précisément pourquoi, elles ont été de plus en plus nombreuses dans le Saint-Laurent.

Cette présence a pris un tournant dramatique en 2017, alors que les animaux retrouvés morts se sont multipliés, notamment en raison de collisions avec des navires ou d'engins de pêche. Une situation qui a forcé le gouvernement à improviser des mesures de protection dès la mi-juillet. Il s'agissait d'ailleurs d'un geste sans précédent pour la protection d'une espèce de cétacé au pays.

Puisque la saison de pêche au crabe tirait à sa fin, et que celle du homard était terminée, c'est la limite de vitesse imposée aux navires qui a eu le plus d'impacts. Le secteur des croisières a ainsi dû faire face à plusieurs annulations d'escales.

Tirer des leçons

Ottawa a tiré des leçons de cette crise pour élaborer les mesures mises en place en 2018. Des limites de vitesse sont de nouveau en vigueur dans le golfe, mais avec des couloirs où les navires peuvent circuler à pleine vitesse.

Malgré le caractère inédit et contraignant de ces mesures, elles sont bien accueillies par le secteur maritime. « La situation est meilleure cette année, parce que les mesures ont été développées par un groupe de travail. Il y a des annulations [d'escales de croisières], mais elles sont moins nombreuses que l'an dernier. Et à moyen ou à long terme, on pense que les compagnies de croisières vont s'y habituer », explique René Trépanier, directeur général de l'Associa-

tion des croisières du Saint-Laurent.

Comme on a pu le voir cette semaine, la situation suscite surtout la colère des pêcheurs de homard et de crabe des neiges. Pêches et Océans Canada a multiplié les fermetures de zones de pêche (13 000 km² au total), au fur et à mesure que les baleines noires arrivent dans les eaux du golfe pour s'y alimenter au cours des prochains mois.

Le ministre de Pêches et Océans, Dominic LeBlanc, s'est d'ailleurs dit « sensible » aux revendications des pêcheurs, mais aussi à celles du Québec et du Nouveau-Brunswick, qui réclament des compensations pour les pertes de revenus occasionnées par ces fermetures.

Celles-ci ont été décrétées parce que les baleines, en s'alimentant, peuvent aisément se prendre dans les cordages attachés aux casiers de homards ou de crabes, ce qui peut entraîner leur mort à court ou à moyen terme. Plusieurs espèces de cétacés ont été victimes de ces incidents dans les eaux du Saint-Laurent au fil des ans. Dans certains cas, il s'agit d'espèces qui constituent l'épine dorsale d'une autre industrie vitale pour l'économie régionale, celle des croisières d'observation de cétacés.

Le gouvernement Trudeau est donc bien conscient que l'épisode des mortalités élevées de baleines noires ne doit pas se reproduire, mais aussi que l'industrie canadienne de la pêche doit se conformer, d'ici 2022, aux dispositions du Marine Mammal Protection Act. Cette législation américaine impose à l'industrie de démontrer que ses activités ne mettent pas en péril les mammifères marins. Si ce n'est pas le cas, le lucratif marché américain sera tout simplement fermé.

Or, pas moins de 80 % de nos ressources marines y sont exportées. « Dans ce contexte, ne pas prendre de mesures aurait des impacts beaucoup plus importants, et à long terme », ont d'ailleurs répété cette semaine, et sur toutes les tribunes, les porte-parole du fédéral.

Zones de pêche et baleines



- Lieux où des baleines noires ont été observées
- Pêche interdite
- Pêche interdite due à l'observation de baleines noires
- Zone de limites de vitesse

Source Pêches et Océans Canada
Infographie Le Devoir

Une surveillance sans précédent

Cinq avions ont été nolisés pour couvrir un total de 460 000 km²

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger les baleines noires qui viennent se nourrir dans les eaux canadiennes. Mais pour y parvenir, il doit déployer des moyens très coûteux et inédits dans l'histoire du pays. Une vaste opération qui doit aussi permettre d'en apprendre beaucoup sur les mammifères marins qui nagent dans le golfe du Saint-Laurent.

« C'est un effort sans précédent au Canada », laisse tomber Jean-François Gosselin, biologiste à Pêches et Océans Canada. Ce dernier a d'ailleurs plusieurs mois très occupés devant lui. C'est en effet à lui que revient la tâche de coordonner les relevés aériens réguliers instaurés pour surveiller les baleines dans le golfe, mais aussi dans la baie de Fundy et au large de la Nouvelle-Écosse.

En tout, cinq avions ont été nolisés

uniquement pour surveiller cet immense écosystème marin, d'une superficie de plus de 460 000 km². Deux avions doivent ainsi patrouiller dans les zones de pêche sur une base quotidienne. Deux autres effectuent des opérations tout le long de la côte est canadienne.

Un cinquième appareil effectue des vols au moins deux fois par semaine, afin de patrouiller sur les voies maritimes du golfe du Saint-Laurent, notamment pour surveiller les secteurs où des baleines noires pourraient se trouver. À cela s'ajoute une équipe américaine, qui fait déjà un suivi régulier depuis plusieurs années.

Des observateurs formés pour identifier les cétacés sont à bord de chacun des appareils, qui volent à moins de 300 mètres d'altitude. Et leur tâche n'est pas simple. « Les avions volent bas pour obtenir des conditions idéales pour les relevés visuels, qui sont notre principale méthode de détection. Mais

il ne faut pas de brouillard, ni de nuages bas, ni trop de vent. Ces conditions ne sont pas toujours réunies », explique M. Gosselin. « Et dans le cas des baleines noires, on cherche en moyenne un animal par 1000 km² », ajoute-t-il.

Baleines à comptabiliser

Pour aider les équipes, des avions sont munis de caméras qui prennent automatiquement des photos. Cela peut permettre de compter, par exemple, un grand groupe de dauphins.

« On veut obtenir une meilleure compréhension de la distribution et de l'abondance saisonnière des baleines noires dans les eaux canadiennes. Mais nous notons aussi les autres espèces de mammifères marins, car nous avons un problème avec les baleines noires, mais aussi avec les autres espèces », souligne le biologiste.

Si elles sont prises sur plusieurs années, ces données permettront donc de préciser les mesures de protection né-

cessaires pour protéger les cétacés, afin de se plier aux exigences du Marine Mammal Protection Act, la législation américaine qui oblige l'industrie de la pêche à prendre des mesures pour éviter les mortalités.

D'autres moyens sont mis en place pour bonifier les connaissances scientifiques. Des hydrophones sont disposés dans certains secteurs réputés comme étant fréquentés par les baleines, de façon à détecter leur présence. Un projet de « planeur sous-marin » automatisé permet en outre d'enregistrer entre autres des informations sur les différentes espèces de cétacés, détectées par leurs chants.

Combien coûte cette opération sans précédent ? Pêches et Océans Canada répond qu'il est trop tôt pour préciser la facture globale. Mais Ottawa a prévu, sur cinq ans, une enveloppe de 167 millions consacrée uniquement à la protection des mammifères marins menacés.

Si elles sont prises sur plusieurs années, ces données permettront de préciser les mesures de protection nécessaires

III COMMERCE

Un partenaire capricieux, mais vital

Plus des trois quarts des exportations canadiennes vont vers les États-Unis

Aux prises avec un gouvernement américain dont la vision des relations commerciales porte sur le belliqueux, Ottawa veut ratifier au plus vite le Partenariat transpacifique afin d'ouvrir de nouveaux marchés. Quelle est l'importance réelle des voisins du Sud pour l'économie canadienne ? État des lieux.

FRANÇOIS DESJARDINS
LE DEVOIR

470
milliards

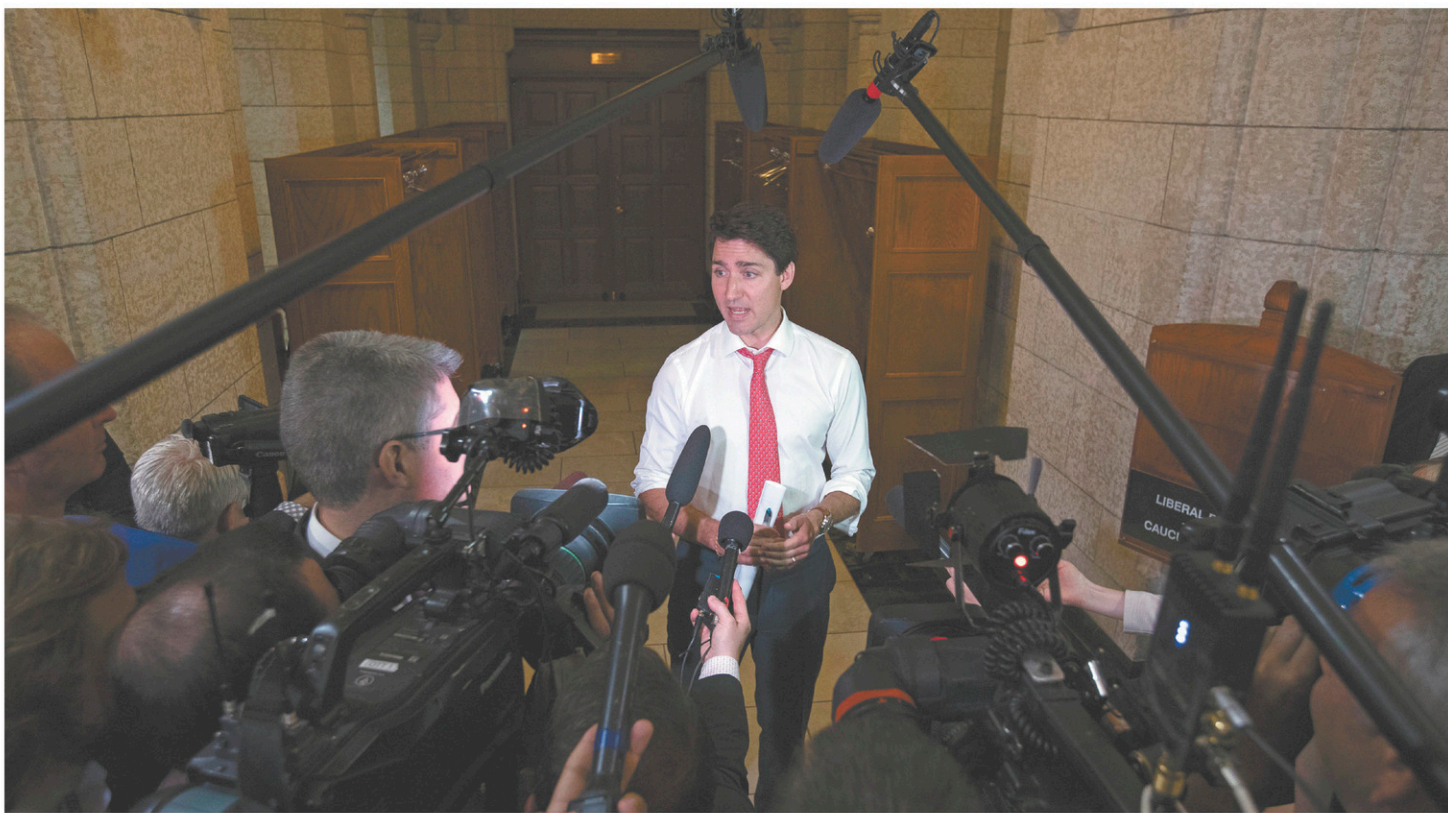
de biens et services ont été vendus aux États-Unis en 2017

Comment décrire notre relation commerciale avec les États-Unis ?

Pour bien comprendre la nature de ce qui nous unit, précisons d'abord une chose : les échanges quotidiens entre le Canada et les États-Unis représentent le deuxième plus gros commerce bilatéral au monde, derrière celui qui lie les États-Unis et la Chine. Environ 30 % de cela passe par la frontière à Windsor-Detroit, où circulent chaque jour plus de 8000 camions. En 2017 seulement, les entreprises canadiennes ont vendu aux voisins du Sud biens et services pour 470 milliards.

« Il y a une relation de dépendance très importante. On est un pays qui, toutes proportions gardées, exporte beaucoup plus que les États-Unis », rappelle Richard Ouellet, qui enseigne le droit international économique à l'Université Laval. « On est un pays exportateur. Comme on a traditionnellement une économie de ressources naturelles, et qu'on a de plus en plus une économie de services, on a besoin des marchés d'exportation pour maintenir notre niveau de vie et nos emplois. [...] Et on a besoin d'un accès relativement prévisible au marché américain, ce qu'on n'a pas présentement. »

En 2017, 76 % des exportations ca-



Après des échanges de mots durs entre le premier ministre, Justin Trudeau, et le président américain, Donald Trumps, lors du sommet du G7 la semaine dernière, la menace d'une guerre commerciale avec les États-Unis plane.

LARS HAGBERG AGENCE FRANCE-PRESSE

nadiennes ont pris le chemin des États-Unis. Parmi les produits les plus importants : le secteur automobile (18 % du total), les réacteurs nucléaires, les bouilloires et la machinerie (15 %), l'équipement électrique (9 %) et l'énergie (5,8 %).

À quel point le Canada est-il important pour l'économie américaine ?

Lorsqu'on combine exportations et importations, les États qui font le plus de commerce avec leur voisin du Nord, selon Ottawa, sont le Michigan (en raison du secteur automobile), l'Illinois (où se trouvent quatre grandes raffineries), la Californie (qui écoule ses fruits et légumes au Canada), l'État de New York et le Texas, carrefour pétrolier.

Quel que soit le ton du président au sujet de ce que les États-Unis subiraient bon an mal an aux mains du Canada, le gouvernement américain lui-même reconnaît d'emblée que « le Canada était en 2017 le marché d'exportation le plus important des États-Unis ». Sur l'année, le Canada a acheté 18 % des exportations américaines, ce qui représente 282 milliards \$US. Il s'agit là d'une augmentation de 6 % par rapport à 2016.

« Le Canada est un marché très réceptif, ouvert et transparent pour les produits et services américains », est-il d'ailleurs souligné sur le site Internet du programme Export.gov, coordonné par le Département du commerce américain. « Les Canadiens dépensent plus de 60 % de leur revenu disponible sur des produits et services des États-Unis. »

« Les clients canadiens sont très importants », dit Benoit P. Durocher, économiste au Mouvement Desjardins. « Si on regarde le principal client par État américain, le Canada arrive en tête pour la grande majorité des États. C'est le cas pour tout le nord et l'est des États-Unis. » Ainsi, onze États seulement ont comme principale destination d'exportation un pays autre que le Canada. Parmi les produits importés au Canada, on retrouve des produits du secteur automobile, de l'équipement électrique et des hydrocarbures.

Comment explique-t-on le chemin si nouveau des présentes négociations ?

« Le ton a toujours été assez tendu quand on négocie avec les Américains. Il n'y a pas eu de période dorée, sauf évidemment quand il n'y a rien à négocier et que l'ALENA a roulé tout seul. On sort de ça », dit Richard Ouellet. « Les Américains sont des négociateurs super durs. » La différence, maintenant, c'est le ton acrimonieux, dit-il.

Cette difficulté s'est d'ailleurs manifestée lors des négociations de l'Accord de libre-échange, signé à la fin des années 80. Après avoir reçu un appel du secrétaire au Trésor, lequel a exprimé les réticences du Congrès américain au sujet d'un organisme de règlement des différends, le premier ministre Brian Mulroney a menacé d'appeler le président Reagan pour poser une question simple : pourquoi les États-Unis étaient-ils arrivés à s'entendre sur les armes nucléaires avec un ennemi juré, l'URSS, mais

pas sur le commerce avec leur meilleur ami ?

Cela dit, mentionne M. Durocher, les Américains ont le gros bout du bâton, et la moins grande importance des exportations de biens et services dans leur économie (moins de 12 % du PIB américain) permet d'être plus exigeant en négociation. En d'autres termes, de faire la fine bouche.

Arrivera-t-on un jour à exporter davantage dans le reste du monde qu'aux États-Unis ?

Oui, le Canada a mis les bouchées doubles depuis quelques années pour développer de nouveaux marchés ailleurs dans le monde. Les exportations canadiennes vers la Chine ont atteint 22,4 milliards en 2016, soit la moitié des exportations vers l'Union européenne. Mais le voisin américain sera probablement toujours le principal partenaire commercial.

« Il y a toujours une contrainte géographique », dit M. Durocher. « Veut, veut pas, c'est quand même plus simple d'exporter aux États-Unis. On peut envoyer la plupart des biens par camion. Exporter en France, en Allemagne, au Japon, ça demande une logistique un peu plus compliquée. »

Est-ce que la place des États-Unis dans les exportations canadiennes (76 %) peut descendre au bénéfice des autres ?

« La réponse est oui. Par exemple, on a conclu un accord de libre-échange avec l'Europe, et il y a aussi le Partenariat transpacifique, que Justin Trudeau veut ratifier. »

Exportations canadiennes en 2017



Source Affaires mondiales Canada
Infographie Le Devoir

Exportations américaines en 2017



Source United States Census Bureau
Infographie Le Devoir

2020, c'est demain

H

ÉLISABETH VALLET



ier soir, je me suis assise sur le rebord de son lit. On a parlé de sa journée. J'ai glissé cette éternelle mèche rebelle derrière son oreille en me disant combien ce moment était précieux. Car du haut de sa décennie, il est à la fois un enfant et un petit adulte qui prend doucement son envol. À son rythme. Au mien.

Une image entêtante m'est alors revenue, comme souvent ces temps-ci. Lui aussi a dix ans. Ou peut-être onze. Lui aussi est un petit garçon qui promène partout son ballon de soccer. Il s'appelle Matteo. Sebastián. Ou Jésus. Ce soir, à McAllen, au Texas, c'est sur un matelas de mousse posé à même le sol d'un hangar et derrière le grillage de ce qui ressemble plus à un chenil qu'à un centre de détention qu'il va essayer de s'endormir. Ou encore entre les murs d'un ancien Walmart à Brownsville. À son poignet, un bracelet marqué d'un code-barres pour l'identifier, un numéro. Il va peut-être essayer de se bercer en pleurant sous sa couverture, brûlé par le soleil, épuisé par ce voyage qui n'en finit pas. En réclamant sa mère, qui ne pourra pas balayer cette mèche de cheveux de son front. Parce qu'il en a été séparé.

Dans quelques semaines, sa mère, sortie de détention ou déportée de l'autre côté du mur, le cherchera peut-être en vain. Car il pourra faire partie de ces enfants perdus dans les méandres du système de placement en famille d'accueil du Office of Refugee Resettlement. Si elle ne parvient pas à avoir accès aux services juridiques, elle pourra être déchuée par un juge de ses droits parentaux : en espérant sauver son enfant de la violence de son pays, elle aura tout perdu. Comme Marco Antonio Muñoz, venu du Honduras avec sa famille et qui s'est suicidé le 12 mai dernier dans une prison de Rio Grande City au Texas après avoir appris qu'il serait séparé de ses enfants.

Il y a deux jours, pour justifier cette politique devant les forces de l'ordre en Indiana, Jeff Sessions a invoqué l'épître de saint Paul aux Romains, « car il n'y a point d'autorité qui ne vienne pas de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par lui ». Sans ambages. Sans complexe. Faisant de son gouvernement une de ces autorités supérieures. Dans sa version originale, la déclaration n'est pas anodine, car elle établit la prévalence d'un pouvoir d'origine divine sur l'état de droit et conforte cette administration dans

l'idée que l'exception juridique est la norme, que la Constitution est un artefact obsolète, que l'humanité, c'est finalement tellement 2012. Et de fait, Sessions a recours de manière atypique à un pouvoir d'autosaisine qui lui permet de renvoyer vers lui-même les décisions pendantes devant le Board of Immigration Appeals. Il a ainsi le pouvoir de redéfinir les orientations des décisions, comme lundi dernier, en établissant que le fait de subir ou de craindre la violence domestique ou celle de gangs ne représenterait plus une forme de « persécution » permettant d'obtenir l'asile aux États-Unis.

Or, les leaders religieux — parmi lesquels la Southern Baptist Convention, le groupe évangélique le plus pesant sur l'échiquier protestant américain — commencent à formuler des réserves sur l'inhumanité de la politique de séparation des familles indiquant que l'immigration — les enfants migrants — est en passe de devenir le terrain d'affrontement politique de novembre prochain.

Mais le parti de l'éléphant n'est plus le parti des républicains. Au-delà du grand nombre de républicains « traditionnels » qui ont déclaré forfait, les primaires ont vu (en Virginie-Occi-

dentale, en Indiana ou en Ohio) la nomination de fervents trumpistes. Alors logiquement, l'opposition au sein du GOP demeure frileuse.

En face, les démocrates espèrent faire basculer au moins une des deux Chambres — idéalement, la Chambre des représentants en raison de son pouvoir d'enquête. Mais si 2018 ne permet pas de redéfinir l'alignement des astres, quel démocrate se risquera dans la fosse aux lions pour 2020 ? Qui osera faire face à un président sortant, un candidat incontrôlable, qui a déjà mis sur pied son comité de campagne et recueilli 10 millions de dollars en quatre mois ?

Car 2020 c'est demain. Pendant ce temps, au début de cette semaine, au palais de justice fédérale de McAllen, 290 migrants non documentés ont été inculpés pour franchissement illégal de la frontière. Soixante enfants ont alors été séparés de leurs parents. On leur a dit, racontent-ils au procureur, que les enfants allaient être emmenés pour être doués ; ils ne les ont jamais revus. Une maman du Honduras raconte alors, en larmes, comment le bébé qu'elle allaitait lui a été arraché des bras. Alors pour eux, pour ces humains-là, 2020, c'est encore trop loin.

Et maintenant, quoi?

Bien accueillie, la nouvelle politique culturelle du gouvernement pourrait être mort-née

Deux consensus ont émergé de la présentation de la nouvelle politique culturelle du gouvernement du Québec : primo, tous les intervenants du secteur culturel la jugent bien ficelée ; mais secundo, tous sont inquiets au sujet de son avenir...

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Il y a plus de 60 pages de texte pour 41 mesures, et 20 pages détaillant le cadre financier. Il y a 600 millions impliqués et 34 ministères ou organismes gouvernementaux. Il y a eu deux ans de consultations. Et pourtant, la nouvelle politique culturelle du Québec « n'a pas de valeur », disait Luc Bernier cette semaine.

Ce n'est pas la teneur du document que le titulaire de la Chaire Jarislowsky sur la gestion dans le secteur public qualifiait ainsi, mais bien son potentiel de survie. Parce que le document présenté mardi ne pourra faire l'objet d'aucun débat à l'Assemblée nationale — les activités de celle-ci sont suspendues depuis vendredi jusqu'aux prochaines élections. Et parce que le plan présenté « ne lie pas le prochain gouvernement », rappelle M. Bernier.

Autrement dit : il y a un risque que le grand exercice de réécriture de la politique culturelle du gouvernement québécois — 26 ans après la première version — soit un projet mort-né. Et que la plupart des mesures détaillées dans le plan ne soient jamais appliquées. Tout dépendra du résultat des élections du 1^{er} octobre, et de ce que le parti gagnant décidera de faire de la politique.

Chose certaine, aucun des trois partis d'opposition n'a d'emblée accordé son soutien au document. Tant le Parti québécois que Québec solidaire ont à gros traits souligné qu'à leurs yeux, la politique culturelle n'est qu'un élément de la plateforme électorale des libéraux.

À la Coalition avenir Québec (CAQ), le chef, François Legault, s'est dit d'accord avec les principes de la politique, tout en avançant qu'il apporterait des modifications.

« Si la politique n'apparaît pas dans le cadre financier d'un des partis, vous pourrez conclure sur leur niveau d'engagement par rapport au milieu culturel », a pour sa part soutenu Philippe Couillard.

Titulaire de la Chaire de gestion des

arts Carmelle et Rémi-Marcoux, François Colbert se « pose comme tout le monde la question de savoir ce qui va arriver de cette politique ». Mais étant donné le contexte de sa conception — un processus large de consultation — et la réception très positive de cette semaine, il doute qu'un parti politique pourrait oser la mettre entièrement aux poubelles.

« Je m'attends à des changements [sous un autre gouvernement] parce qu'en l'état actuel, c'est la politique culturelle des libéraux, dit-il lors de notre entretien. Mais tout rejeter ? Je le vois mal. »

D'autres intervenants envisageaient un entre-deux : que les grands principes de la politique soient conservés, mais que le plan d'action de 600 millions sur cinq ans (qui était pour l'essentiel dans le dernier budget Leitaô) soit modifié pour répondre aux objectifs financiers de ce nouveau gouvernement.

Cela dit et malgré cette incertitude, le contenu et les grands axes de la politique culturelle ont été largement applaudis cette semaine. *Le Devoir* a recensé les réactions pour déterminer ce qui, au-delà des questions de stratégie partisane, semble faire consensus.

Les artistes au cœur du projet. « Nous avons le sentiment d'avoir été entendus », a indiqué Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes (UDA). En énumérant les grandes mesures de la politique, M^{me} Prigent a noté que « l'artiste et la création sont au cœur » du projet, ce qui était une priorité pour l'UDA et plusieurs autres organismes. **Une révision bienvenue.** La révision annoncée des deux lois sur le statut de l'artiste était souhaitée par pratiquement tout le monde. « La Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma est incomplète et a besoin d'être révisée pour mieux accomplir sa mission, a déclaré le président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, Luc Fortin. Des réformes adéquates pourront faciliter l'accès à un régime de retraite et à des assurances collectives. »



Le premier ministre Philippe Couillard a présenté la nouvelle politique culturelle le 12 juin dernier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Je m'attends à des changements [sous un autre gouvernement] parce qu'en l'état actuel, c'est la politique culturelle des libéraux. Mais tout rejeter ? Je le vois mal. »

FRANÇOIS COLBERT

C'est la mesure que l'UNEQ (Union des écrivaines et des écrivains du Québec) attendait. Celle-ci juge que la loi qui concerne les écrivains « n'offre pas une protection semblable à la loi qui régit les artistes de la scène, du disque et du cinéma, car elle n'impose pas la négociation d'une entente-cadre entre les écrivains et les éditeurs », note-t-on.

Des fonds pour la SODEC et le CALQ. Le plan d'action de la politique prévoit des fonds supplémentaires de près de 50 millions pour la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) et de 66 millions pour le CALQ (Conseil des arts et des lettres du Québec). Les sommes sont prévues sur cinq ans.

« Cet investissement permettra à la SODEC de mieux s'outiller pour soutenir l'entrepreneuriat numérique, la création, la production et la diffusion des contenus québécois ici et à l'étranger », estime l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM).

L'ADISQ, qui représente l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, a aussi salué cette décision, tout en ajou-

tant qu'il sera « impératif que les besoins criants du secteur de la musique soient reconnus afin que le soutien qui lui sera accordé à partir de ces sommes supplémentaires soit en phase avec les besoins exprimés ».

Les crédits octroyés par le ministère à la SODEC sont passés de 67,7 millions en 2013-2014 à 63,8 millions en 2016-2017.

Les jeunes et la culture. Un des axes de fond de la politique est de permettre aux jeunes québécois d'entrer plus facilement, et plus rapidement, en contact avec la culture. Cette « nouvelle alliance » entre la culture, l'éducation et la famille suscite l'adhésion de tous les acteurs du milieu.

« Il est essentiel de former les artistes et le public de demain », a indiqué la Guilde des musiciens, en saluant « l'amplification de la relation entre la culture et l'éducation (30,5 millions), notamment la sensibilisation des familles, des milieux scolaires et de la petite enfance aux bienfaits liés à la pratique d'activités culturelles ».

Protéger le patrimoine. « L'intention annoncée de doter le Québec d'une stratégie gouvernementale en architecture est une mesure innovante », a commenté le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ), qui a offert un « accueil très favorable » aux éléments de la politique culturelle qui concernent le patrimoine.

Quoi donc ? L'idée de doter le Québec d'une stratégie gouvernementale en architecture, de soutenir les initiatives des communautés pour sauvegarder les biens à caractère religieux et de faire de l'État un modèle exemplaire de gestion de son patrimoine bâti. Autant « d'avancées importantes pour la préservation, la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine », juge le CPCQ.

Survivre aux élections. Autre point consensuel : la volonté de voir la politique culturelle proposée survivre aux prochaines élections. « On ne peut pas se permettre de repartir à zéro le 2 octobre prochain », a indiqué Alexandre Curzi, président de l'AQTIS (Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son). L'UNEQ a de son côté dit souhaiter « que les partis d'opposition s'engagent à tout le moins à maintenir cette politique s'ils forment le nouveau gouvernement ».

LES PETITES ANNONCES

125
HORS FRONTIÈRES

PARIS 18E VENTE DIRECTE
Mini-studio moderne et terrasse. Vue panoramique, toits de Paris, Sacré-Coeur et Butte Montmartre.
lestudioparis18@gmail.com

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

16E À PARIS : CONDO 3/12
Jardin, asc., rénové, équipé, calme, ensoleillé, sécuritaire. Près Tour Eiffel, 2 à 5 pers. 850 \$ et +/sem. Clés à Mtl.
514-585-6341
condoparis16@yahoo.fr

À PARIS Petit bijou d'appart
sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris. Paisible, ensoleillé, ascenseur.
514-489-5955
appartementmontmartre.com

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI. Sem./mois À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - 1^{er}
charmant et élégant appart. 2 min. à pieds du Louvre. Jusqu'à 4 pers. 175 euros/nuit
aubinmj88@gmail.com
011-33-6-18-76-85-78

Un don d'espoir pour la vie
514-483-4222
www.amao-5.521.ca

176
CHALET À LOUER

GASPÉSIE - PERCÉ
Bord de mer, Studio Loft, court ou long séjours. Équipé. Chiens permis. N-fum. Env. 4 pers.
Faluna2018@aol.com

307
LIVRES ET DISQUES

Librairie Bonheur d'Occasion
achète à domicile livres de qualité en tout genre
514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515
INFORMATIQUE ET BURCAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE
OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

544
CROISSANCE PERSONNELLE

Difficultés relationnelles? Stress? Perte de confiance?
Je peux vous aider à trouver vos ressources.
Joëlle St-Arnaud: TRA, Thérapeute en relation d'aide par l'ANDC.
stamauld.joelle@videotron.ca
514-703-3877

Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de dystrophie musculaire, il faut beaucoup plus que des mots...

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!
Dystrophie musculaire Canada
une action musculée
1.800.567.2236
www.muscle.ca
bureau de Québec

599
MESSAGES

Promotion spéciale Petites annonces

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins
7 jours de parution 100\$
OU
4 samedis consécutifs 100\$

Pour information
Téléphone : 514 985-3322
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com
LE DEVOIR

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant
▲ comme bénévole
▲ comme donateur
(514) 387-2541 poste 240
Nous vous aiderons à les aider
www.monde.ca

AVIS DE DÉCÈS



Bacon Gingras, Jacqueline
1922-2018

Jacqueline Gingras Bacon, âgée de 95 ans, a quitté ce monde le 12 juin 2018, allant ainsi rejoindre les anges au ciel pour le repos éternel.

Elle fut précédée par son frère Arthur et ses sœurs Florence et Lucille.

Plusieurs voisins et enfants se souviendront d'elle pour son hospitalité, sa gentillesse, sa personnalité bienveillante et pour sa générosité illimitée.

Jackie laisse dans le deuil son époux Pierre, sa fille Marie Louise Lavitt (Phil Totten), son fils Denis Bacon (Monique), ses petites-filles Samantha, Elizabeth et Danielle Lavitt et Victoria Bacon, son petit-fils Evan et de nombreux parents, neveux et nièces à travers le Québec.

Au lieu de fleurs, des dons peuvent être envoyés à la Société Alzheimer du Canada en sa mémoire.



Lahaise, Robert

Un grand amoureux de l'histoire et de la littérature québécoise n'est plus. Robert Lahaise (1935-2018), historien indépendant, écrivain, professeur à l'UQAM de 1969 à 1996, érudit et grande gueule est décédé le 9 juin.

Il laisse dans le deuil ses fils Benoit, Jacques, François, leur mère Rita Langlois ainsi que ses neveux, nièces et amis.

La famille recevra vos condoléances au complexe funéraire

MAISONNEUVE

CHARLES E. RAJOTTE

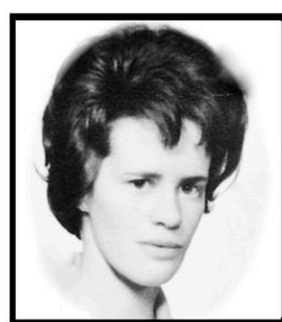
3635 rue Hochelaga

(métro Joliette), Montréal

514-521-0055

le vendredi 22 juin de 14h à 17h et de 19h à 21h et le samedi 23 juin de 10h à 12h. S'ensuivront une cérémonie à sa mémoire en la chapelle du complexe et un buffet où tous sont conviés.

Des dons à la Société Alzheimer ou à la Société Saint-Jean-Baptiste seraient appréciés.



Louise Barry
1926-2018

À Montréal, le 31 mars dernier est décédée à l'âge de 91 ans, Mme Louise Barry, fille de feu Marguerite Dufault et de feu Rosaire Barry.

Après une vie bien remplie, elle laisse dans le deuil son frère Daniel, sa belle-sœur Monique (Pierre), de nombreux neveux et nièces ainsi que de chers amis, à qui elle va beaucoup manquer.

Si son remarquable appétit de vivre à sa par moments vous inspirent, nous vous encourageons à prendre un verre à sa mémoire et à faire un don à un organisme culturel de votre choix.

15e anniversaire



Charles-Étienne Dagenais
(1915-2003)

Ceux qui ont connu

Charles-Étienne Dagenais (1915-2003) auront une prière ou une pensée pour celui qui nous a quittés il y a quinze ans, le 13 juin.

Ce samedi, une messe sera célébrée, en l'église Ste-Geneviève d'Asnières (Paris). Parents et amis montréalais sont invités à s'y unir d'intention.

On associera à son souvenir la mémoire de son épouse Rita née Thibaudeau (24.2.1927 - 18.2.2000).

Besoin d'information? Besoin de support?

Allergique? Pas de panique!



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télé. : (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

Communiquez avec Le Mémoriel pour publier:

- Avis de décès • Faire-part • Remerciements
- Condoléances • Anniversaires • Hommage
- In memoriam

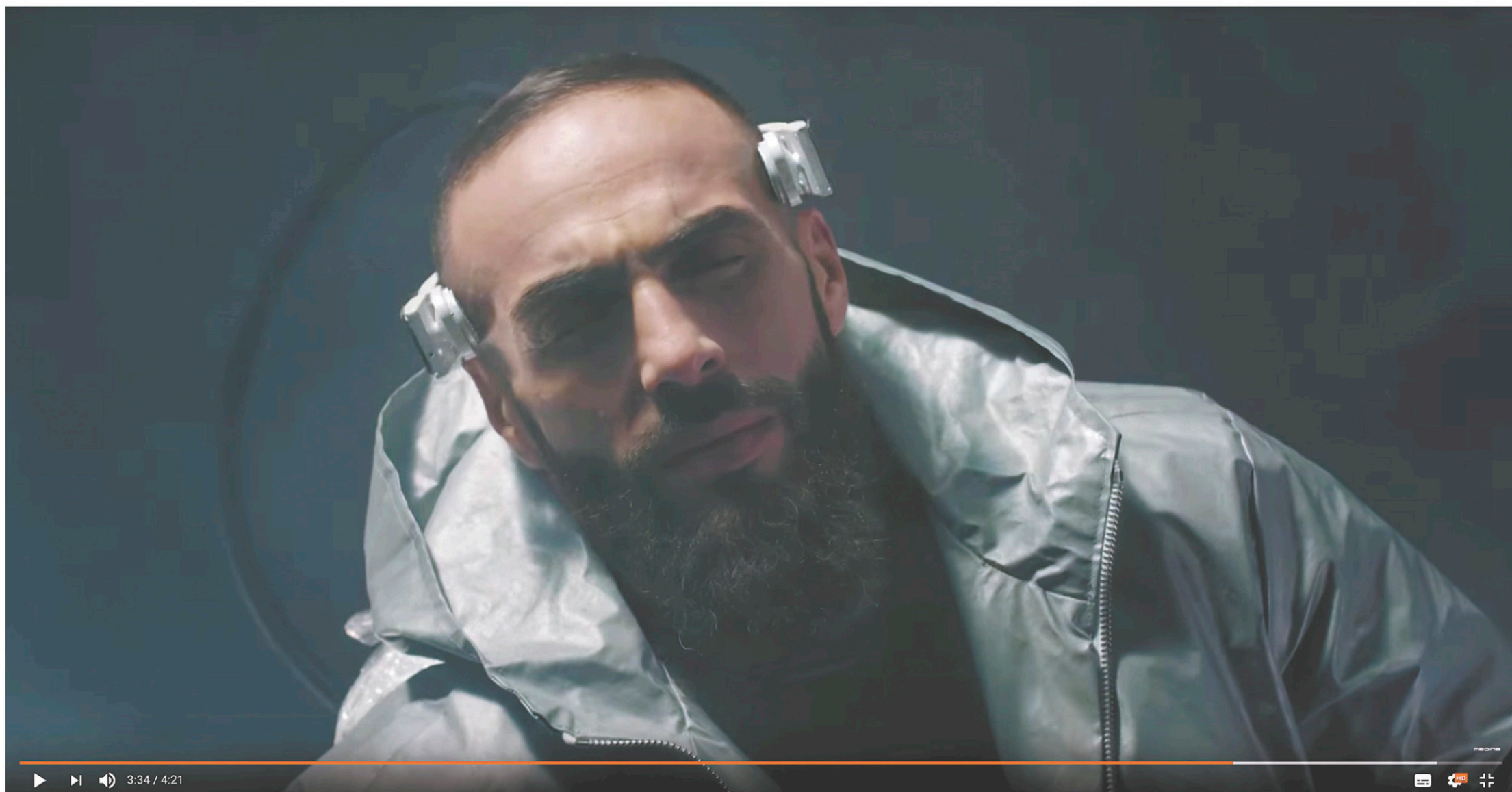
Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4

Tél.: 514 525-1149

Télé.: 514 525-7999

deces@lememoriel.com

Le mémoriel



C'est bien le Bataclan qui a mis Médine, dont certaines paroles font grincer des dents les laïcistes français, à sa programmation.

YOUTUBE

III MUSIQUE

Entre l'irrévérence et les responsabilités

Dans la mire des censeurs, des artistes de rap font à nouveau polémique

Est-ce la censure qui rattrape le rap et frappe ? Ou n'est-ce pas plutôt que la liberté d'expression a des limites, de sorte que si certains rappeurs les dépassent en faisant l'apologie de la violence, les sociétés ont raison de les bâillonner ?

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Des cas épineux en provenance d'Europe permettent de repenser ces questions fondamentales et quelques autres aussi : la liberté et la responsabilité de l'artiste ne font-elles qu'un dans l'œuvre ? Peut-on finalement distinguer l'éthique et l'esthétique ? À Londres, la police a réussi à faire interdire la diffusion sur YouTube de vidéos de drill-hop qui encourageraient la violence entre gangs criminalisés.

À Paris, une campagne publique tente d'empêcher le rappeur Médine de se produire au Bataclan pour sa supposée complaisance à l'égard de l'islam radical. Le Bataclan est la salle martyre des attentats du 13 novembre 2015, qui ont été menés par des terroristes islamistes.

Partout en France, jusqu'en Suisse et en Belgique, les prestations de Bertrand Cantat, assassin de Marie Trintignant, attirent des manifestations demandant de ne plus se donner en spectacle par décence et pudeur. « Merde à tous les censeurs qui se cachent », a lancé le chanteur la semaine dernière au Zénith de Paris.

« Ce sont des cas très différents quand même, dit Jérémie McEwen, enseignant de philosophie et spécialiste du rap. Cantat s'exprime, les gens réagissent, les paroles se confrontent. C'est dans l'ordre des choses libres. Dans les deux autres cas, il s'agit d'autre chose : on tente d'empêcher la parole. »

Le rappeur et sociologue Sylvain Helmé Lemay est du même avis. « Le cas du rockeur est différent, dit-il. C'est une censure du peuple, peut-on dire. L'artiste fait ce qu'il veut et les gens aussi : ceux qui l'aiment peuvent le voir et ceux qui ne l'aiment pas peuvent s'exprimer. Tandis que dans les deux autres cas, on sent une volonté

de faire taire des discours par la police ou le gouvernement. »

Quand le rap dérape

Reprenons donc en nous concentrant sur les deux cas de rappeurs avec les deux spécialistes du rap.

Drill. La police métropolitaine de Londres a demandé au cours des deux dernières années que YouTube retire plus de cinquante vidéos de la tendance drill-hop. Le site, propriété de Google, en a banni une trentaine selon de récentes révélations des médias britanniques.

Le sous-genre de hip-hop, né à Chicago au tournant de la décennie, se caractérise par un contenu sombre et violent. Scotland Yard affirme que les gangs de rue en lutte utilisent des vidéos de drill pour se provoquer à coups de menaces verbales ou gestuelles plus ou moins codées allant jusqu'au meurtre qui finiraient par se concrétiser.

« La censure des clips par la police n'est pas nouvelle », dit M. Lemay en citant le cas de *Hardcore* (1998), du groupe français Ideal J, et de Suprême NTM, condamné en 1997 à deux mois de prison (avec sursis) pour propos outrageants envers les forces de l'ordre. « L'effet de la punition est toujours inverse : on crée un engouement. On dit à tout le monde de ne pas regarder telle vidéo, alors tout le monde a la curiosité d'aller la voir. Le même phénomène se produit avec les films ou les livres censurés. »

Parler d'une réalité

M. McEwen commente le cas du drill en citant une chanson de 2008 de Ice Cube : « Gangsta Rap Made Me Do It ». Le rappeur récite les fautes criminelles attribuées à la musique, dont les tueries dans les écoles.

« L'idée, c'est de dire que la violence existait bien avant le gangsta rap et que ce genre reflète la réalité sans faire la promotion de la chose. Ice Cube dit aussi qu'il faut renverser la perspective, que pour diminuer la violence, il faut par exemple investir dans les écoles publiques. »

Sylvain Lemay prédit que la vague de crimes qui touche la capitale anglaise ne sera pas enrayée en censurant des vidéos. « Londres est une des villes les plus riches et les plus inégalitaires dans le monde, dit le sociologue qui a déposé en 2016 un mémoire de maîtrise proposant une analyse des messages dans le rap francophone du Québec. Les rappeurs expriment ce qu'ils vivent et ce qu'ils ressentent. »

Médine. L'artiste français doit se produire au Bataclan en octobre 2018. La polémique a traversé jusqu'ici, en pleines Francos de Montréal.

Médine a été décrit comme « un agent du djihad » dans une chronique du *Journal de Montréal*. Lui en spectacle au Bataclan, jugeait Mathieu Bock-Côté jeudi, « c'est l'équivalent moral d'organiser une soirée commémorative pour les anciens SS sur le terrain d'un ancien camp de concentration ».

Reductio ad Hitlerum...

Le plus célèbre album de Médine s'intitule *Djihad* (2015). Sa chanson la plus controversée, *Don't Laïk*, dit notamment : « Crucifions les laïcards comme à Golgotha », mais aussi « À la journée de la femme, je porte un burqini » et « j'mets des fatwas sur la tête des cons ». Des avocats, parlant au nom des familles de victimes des attentats de 2015, ont explicitement demandé de ne pas « souiller la mémoire des morts » en citant ces extraits de *Don't Laïk*.

Jérémie McEwen fait poliment observer que c'est bel et bien le Bataclan qui a programmé Médine et que plusieurs victimes des attentats de 2015 se retrouvent du côté de la salle et de cet artiste dans cette polémique. Le fin connaisseur souligne aussi que *Don't Laïk* est calquée sur la chanson *Don't Like* de Chief Keef, chef de file du drill, comme quoi tout se tient et tout est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît, surtout en art.

« Plusieurs commentateurs français disent qu'il faut voir dans la tentative d'interdire Médine au Bataclan de la récupération de la droite française, et je suis assez d'accord avec cette lecture, dit le professeur qui donne un cours sur la philosophie du rap. La chanson *Don't Laïk* dit que le mouvement laïc est devenu un instrument de la droite, et c'est exactement ce qui se produit dans le cadre des attaques sur son concert. Médine a clairement condamné les attentats de *Charlie Hebdo*. Ce n'est pas quelqu'un qui fait la promotion de la haine ou de la violence. La phrase des laïcards sur le Golgotha, c'est un oxymore. »

Jérémie McEwen vient de déposer chez son éditeur un essai figolé pendant des années dans lequel il analyse le genre musical le plus populaire des dernières décennies à la lumière des grandes pensées philosophiques.

« Kant a réfléchi au lien entre éthique et esthétique, dit-il. L'esthétique permet de réconcilier la réalité et l'idéal. À travers ces chansons, il y aurait moyen de sublimer la froide réalité (la violence existe) et ce qui devrait être (la violence est mauvaise). »

Autrement dit, la liberté d'expression ne peut pas uniquement servir à défendre le statu quo. « Il y a des tensions entre le Français blanc traditionnel et les communautés issues de l'immigration constamment racisées », ajoute Sylvain Lemay. Il cite alors les trois types de violences ciblées par l'évêque Dom Helder Camara : la première est institutionnelle et mère de toutes les autres ; la seconde, révolutionnaire, réagit à la première pour l'abolir, notamment par l'art ; la troisième se fait répressive pour faire taire la révolutionnaire et légitimer l'ordre institutionnel.

« Je vois la violence de Médine comme une violence révolutionnaire qui cherche la provocation en jouant à la limite de l'acceptable, dit-il. La tentative de l'interdire au Bataclan, c'est de la vio-

L'effet de la punition est toujours inverse : on crée un engouement. On dit à tout le monde de ne pas regarder telle vidéo, alors tout le monde a la curiosité d'aller la voir.

SYLVAIN HELMÉ LEMAY, RAPPEUR ET SOCIOLOGUE



lence répressive. »

« L'ordre et la loi me sont très chers et doivent être défendus, enchaîne le philosophe McEwen. Cela dit, tout un monde de marginaux doit être écouté. Si les Maghrébins de France, les Noirs de Londres ou de Chicago, les femmes partout ne se reconnaissent pas dans l'ordre et qu'ils prennent des moyens pour l'exprimer, jusqu'à contrevenir à la loi, comme les Pussy Riots, une chance que ça existe. »

Made in Québec

Cette voie du rap critique, dérangeante, parfois violemment antisystème existe aussi ici aussi, même si on ne l'entend jamais dans les voix traditionnelles, dont les Francos. « Il y a un clivage entre le hip-hop qui pogne dans les médias, Alaclair Ensemble, Dead Obies ou Loud, et le rap du nord de Montréal, beaucoup plus violent, avec Enima, White B ou Lost par exemple, dit encore M. McEwen, enseignant au cégep. Ce n'est pas du rap québécois relativement propre, mais c'est celui qu'écoutent mes étudiants. Ils ont des millions de vues sur Internet. Je ne me reconnais pas dans cette musique. Mais en redoublant la marginalisation, en disant que c'est de la musique de gangster, on passe à côté d'une possibilité de contact et de compréhension d'une partie de la réalité. »

Là encore, le sociologue et le philosophe, interviewés séparément, se rejoignent. Dans son mémoire universitaire, M. Lemay cite des paroles de chansons qui font passer Médine pour un enfant de cœur. Des charges enragées, violentes, incendiaires et totalement déplacées, allant jusqu'à des appels au meurtre et au viol. Du genre : « On prépare l'attentat pour brûler le parlement » (Cheak13, 2012).

Où commence la métaphore ? Où s'arrête la violence symbolique ? Finalement, l'artiste a-t-il le droit de tout dire ?

« Le rap québécois radical est encore dans l'ombre, dit M. Lemay. On y retrouve des messages extrémistes et terroristes, mais qui ne sont pas médiatisés et qui ne choquent donc pas la majorité qui ne s'intéresse pas à cette parole. En tout cas, si on était en France, il y aurait certainement matière à censure si on les diffusait largement au FM par exemple. »

Médine doit jouer au Bataclan en octobre.

PHILIPPE LOPEZ
AGENCE
FRANCE-PRESSE



La 41^e législature en dix points

Malgré les polémiques, les distractions et les tirs de l'opposition, l'équipe de Philippe Couillard a laissé sa marque sur la législature. Coup d'œil sur l'héritage de la session. Textes: Marco Bélair-Cirino, Marie-Michèle Sioui, Isabelle Porter, correspondants

La rigueur budgétaire a marqué l'opinion publique

À trois mois et demi des élections générales, le premier ministre Philippe Couillard n'a pas à rougir devant le Polimètre, estime le chercheur à l'Université Laval, François Pétry. Le hic: l'électorat québécois a toujours en tête les promesses que le gouvernement a foulées au pied en début de mandat.

L'équipe de l'Université Laval a scruté un à un les 158 engagements pris par le Parti libéral du Québec lors de la campagne électorale de 2014 pour les trier: ici les promesses tenues, là les promesses rompues.

Près de 80 % ont été remplies ou sont en voie de l'être, indique l'outil de suivi des promesses électorales. « Il a fait plus de promesses dans sa plateforme que la plupart des partis et des gouvernements qui l'ont précédé et il s'est plus efforcé à les tenir, c'est certain. Surtout lorsqu'on le compare avec son prédécesseur Jean Charest », affirme M. Pétry.

Mais, plusieurs électeurs réduisent le mandat de M. Couillard à la rigueur budgétaire imposée après le scrutin de 2014. « En théorie, les électeurs sont myopes: leur mémoire ne remonte pas à quatre ans, mais à l'année qui précède. Or, ce n'est pas le cas », souligne à gros traits le chercheur. Toute la « colère de l'opinion publique face à l'austérité » ne s'est pas estompée. Et ce, même si Philippe Couillard et Carlos Leitao ont « bien calculé leurs coups pour faire en sorte que l'année qui précède l'élection, on ouvre les vannes, on crée un tas de programmes ».

Dans le lot: le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Promesses rompues

Dans la liste des promesses non tenues « la plus fameuse, c'est celle de continuer à augmenter les budgets de la santé et de l'éducation », respectivement de 4 % et 3,5 % par année. « Pendant la période d'austérité, les budgets de la santé et de l'éducation n'ont pas diminué, mais n'ont pas augmenté comme prévu.

On qualifie ça de « promesse rompue », rappelle le créateur du Polimètre. Promesse de limiter la hausse des tarifs des services de garde à l'inflation? « Rompue ». Pour plusieurs, « on est allé trop loin dans le serrage de ceinture en 2014, 2015 », estime M. Pétry.

Le premier ministre Philippe Couillard soutient qu'il ne pouvait faire autrement compte tenu de l'état des finances publiques au printemps 2014.

« Personne, personne n'avait laissé entrevoir la taille de l'impasse budgétaire à laquelle on a fait face. [...] Il a fallu prendre nos responsabilités. Est-ce qu'on aurait voulu, nous, laisser couler le Québec? Jamais », s'est-il justifié au terme de la session parlementaire vendredi.

L'« usure du pouvoir, aussi, joue un rôle » dans l'effritement des intentions de vote au PLQ, assure M. Pétry. L'appui au PLQ a fondu de 42 % à 28 % d'avril 2014 à juin 2018.

M. B.-C.

La faucheuse législative

Plusieurs projets de loi morts au feuillet

Le projet de loi 179, réformant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, présenté à quatre semaines de la fin de la session parlementaire.

Le projet de loi 79, qui devait faire passer le salaire de base des députés de 90 000 à 140 000 \$, est lui aussi demeuré sur la glace.

Le projet de loi 174, modulant ou bonifiant les congés parentaux, a connu le même sort.

Le projet de loi 401, visant à favoriser notamment le traitement des dossiers des aînés devant la Régie du logement.

Avec mon équipe, j'ai fait exactement ce que j'avais dit que je ferais. Il y a un élément de contrat avec les citoyens, en cette époque, qui est particulièrement important. [...] Les résultats sont au-delà de mes espérances.

PHILIPPE COUILLARD
15 JUIN 2018



PHOTOS ISTOCK
ET JACQUES NADEAU,
FRANCIS VACHON,
PEDRO RUIZ, ANNIK MH
DE CARUFEL LE DEVOIR



50 nuances de transparence

Dans son discours inaugural, Philippe Couillard a promis « le gouvernement le plus transparent que les Québécois auront connu ». Ministères et organismes devront partager les réponses aux demandes d'accès à l'information, a-t-il promis, et les ministres publier leur agenda public sur un site Web, y compris leur participation aux rencontres non sollicitées. Quatre mois après être devenue responsable de l'accès à l'information, Kathleen Weil a déposé un premier projet de loi... visant à empêcher la transmission de toute « communication » d'un ministre avec d'autres membres du gouvernement avant l'expiration du délai de 25 ans. Sa réforme promise à la Loi sur l'accès aux documents publics a été déposée à moins d'un mois de la fin de la session. Comble de malheur, l'élue a remis le document aux journalistes avant son dépôt en Chambre, ce qui lui a valu un outrage au Parlement. Son projet de loi est mort au feuillet.



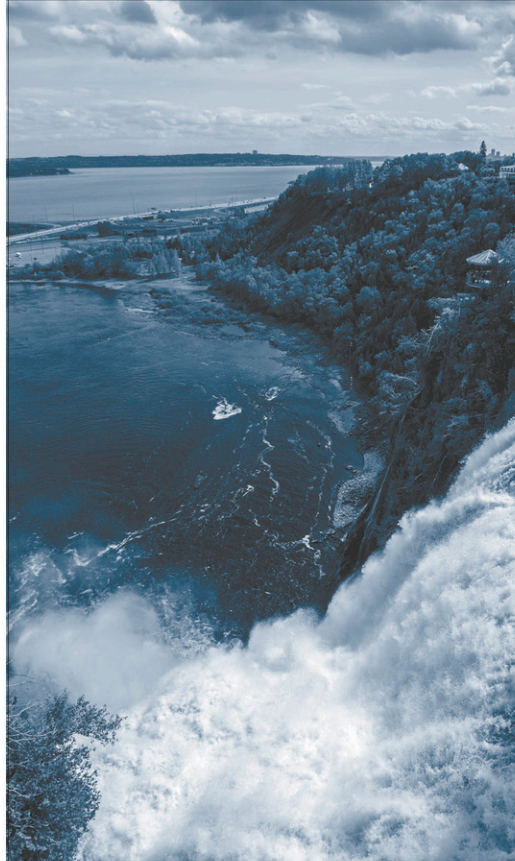
Un bulldozer nommé Barrette

Gaétan Barrette a amorcé son mandat à la Santé dans la collégialité, en travaillant de pair avec la péquiste Véronique Hivon pour l'adoption du projet de loi sur l'aide médicale à mourir. La personnalité obstinée du ministre s'est révélée lors de la mise en branle de sa réforme du réseau, au moyen du projet de loi 10. Plusieurs gestionnaires sont passés à la trappe. Le ministre a ensuite forcé les médecins à prendre sous leur aile davantage de patients, sous peine de pénalité financière. Mis à l'écart des négociations avec les fédérations médicales, M. Barrette a supervisé le déploiement du réseau de supercliniques ainsi que du Carnet santé Québec. Si les doléances des gestionnaires et des médecins n'ont pas entamé la volonté du ministre hyperactif, les appels à l'aide d'infirmières à bout de souffle l'ont déstabilisé. Des projets sur le ratio patients-infirmière ont rapidement été créés.



La fin du tarif universel en garderie

Le gouvernement Couillard a signé en novembre 2014 la fin du tarif unique en garderie. Fini, le « choc tarifaire » dénoncé en campagne électorale: au nom de la « justice sociale », les libéraux ont opté pour une modulation des tarifs accompagnée de crédits d'impôt. La mise à jour économique de novembre 2017 a permis un nouveau clin d'œil aux familles, à qui le gouvernement a remis un chèque de 100 \$ par enfant de 4 à 16 ans « pour l'achat de fournitures scolaires ». Il a aussi procédé à une réduction d'impôt rétroactive de 1,1 milliard de dollars, qualifiant son geste de « baisse responsable du fardeau fiscal des familles ».



L'environnement, parent pauvre de la législature

Les gestes législatifs les plus marquants des libéraux en matière d'environnement auront été la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et l'adoption de la Loi sur les milieux humides. La LQE a introduit un « test climat » qui n'existait pas auparavant. Le gouvernement a cependant échoué à l'imposer à Ottawa dans les dossiers de développement portuaire à Québec et Montréal. L'ambition de la Loi sur les milieux humides a été saluée par les groupes environnementaux, d'autant plus que les inondations des dernières années en ont rappelé la pertinence. Par contre, le gouvernement n'a toujours pas légiféré sur les hydrocarbures — de loin l'enjeu environnemental le plus controversé au Québec. Les libéraux le promettent pourtant depuis 2010.



Intégrité: un caillou dans le soulier

Rapport définitif de la commission Charbonneau, arrestation des ex-ministres libéraux Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté, mise au jour d'une enquête de l'UPAC ciblant l'ex-premier ministre Jean Charest: le thème de l'intégrité a collé à la peau du gouvernement libéral. Philippe Couillard a tenté tant bien que mal de se distancier de son prédécesseur, mais il a tôt fait de vanter le bilan de Jean Charest en novembre 2017, quand ce dernier a été invité à célébrer le 150^e anniversaire du PLQ. Un comité de suivi de la commission Charbonneau a évalué à 42 %, en 2017, le pourcentage de recommandations mises en œuvre « de manière satisfaisante » par le gouvernement Couillard. En route vers le scrutin d'octobre 2018, les libéraux profiteront vraisemblablement d'une accalmie, notamment parce que le procès Normandeau-Côté est retardé par les multiples requêtes des accusés.



Transports: la grande séduction

Le mandat libéral a lancé la mise en chantier du Réseau express métropolitain (REM), présenté en avril 2016 comme « notre baie James du XXI^e siècle » par le défunt ministre Jacques Daoust. À l'approche des élections, une multitude d'autres projets ont été annoncés: instauration d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, construction d'un troisième lien entre Québec et Lévis, arrivée d'un tramway à Québec, création d'un pont vers Tadoussac et prolongement de la ligne bleue et des autoroutes 19 (Laval et Basses-Laurentides) et Félix-Leclerc (Québec). Pas de monorail en vue, cependant. Ce « projet phare pour le nouveau Québec », selon l'expression du premier ministre, a été abandonné au profit d'un train à grande fréquence entre Québec et Montréal.

législation, pour le meilleur ou pour le pire.
Parlementaires à Québec

Le vivre-ensemble... dans la discorde

La ministre Stéphanie Vallée s'est engagée dans la lutte contre les discours haineux ou incitant à la violence. Son projet de loi s'est heurté à la très vive opposition de juristes et des partis d'opposition, qui y ont vu une « entrave majeure et injustifiée » à la liberté d'expression. La ministre a dû battre en retraite, ne conservant que les dispositions sur les crimes d'honneur et le mariage forcé des filles. M^{me} Vallée s'est ensuite avancée sur un autre front : la neutralité religieuse. Rapidement, l'article 10 obligeant une personne à avoir « le visage découvert » pour offrir ou recevoir un service a été contesté par des municipalités et des femmes musulmanes. La Cour supérieure a suspendu l'obligation du visage découvert. Après ce camouflet, la ministre a publié ses lignes directrices visant à encadrer le traitement des demandes d'accommodements religieux, espérant la mise en vigueur de l'article 10 le 1^{er} juillet prochain.



Les villes exaucées

« C'a été une grosse législature pour les villes », résumait cette semaine le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Alexandre Cusson. Retraites, conventions collectives, abolition des référendums... Les gains ont été nombreux pour les maires. Dès le début du mandat libéral, le ministre Pierre Moreau a donné le ton, attaquant de front les syndicats avec le projet de loi 3, très près de ce que réclamait le maire de Québec, Régis Labeaume. Pompiers, policiers et fonctionnaires ont eu beau prendre la rue, le projet de loi a été adopté avant Noël. Avec l'arrivée de Martin Coiteux aux Affaires municipales, les maires ont ensuite obtenu l'autonomie accrue réclamée depuis des années avec le projet de loi 122. À nouveau, M. Labeaume et son homologue montréalais, Denis Coderre, ont joué d'influence dans cette croisade qui leur a permis notamment d'obtenir l'abolition des référendums citoyens.

Tous au travail

François Blais a laissé sa marque au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en mettant sur pied le programme Objectif emploi. Celui-ci oblige, depuis le 1^{er} avril, les primo-demandeurs d'aide sociale à participer à un « plan d'intégration en emploi » sous peine de sanctions. Pour « retrouver une autonomie financière », ils devront suivre un « plan d'intégration en emploi personnalisé ». Trois voies s'offrent à eux : la recherche active d'un emploi, le développement de leurs compétences ou le développement de leurs habiletés sociales. En cette ère de pénurie de main-d'œuvre, M. Blais est aussi parvenu à hausser progressivement le revenu disponible de personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi depuis cinq ans et demi, notamment au moyen d'un revenu de base.



Normes du travail : refonte à temps pour les élections

L'Assemblée nationale a adopté *in extremis* une refonte de la Loi sur les normes du travail. La nouvelle loi donne droit à une troisième semaine de vacances après trois années de service continu — et non plus après cinq ans. En cette année marquée par le mouvement #MoiAussi, la refonte a aussi permis d'élargir la notion de harcèlement pour y inclure les violences sexuelles.

Toute la colère de l'opinion publique face à l'austérité ne s'est pas estompée. Et ce, même si Philippe Couillard et Carlos Leitao ont bien calculé leurs coups pour faire en sorte que l'année qui précède l'élection, on ouvre les vannes, on crée un tas de programmes.

FRANÇOIS PÉTRY



Le bulletin ministériel

Lucie Charlebois (Santé publique) ne pouvait pas faire l'unanimité, mais elle a fait adopter un projet de loi responsable sur le cannabis, malgré les obstacles que le « fédéralisme de guerre » du gouvernement Trudeau a placés sur son chemin. **A**

Après les années d'austérité, les universités ont enfin reçu un peu d'oxygène. **Hélène David** (Enseignement supérieur, Condition féminine) a forcé la levée du lockout et la poursuite des négociations à l'UQTR. Une détermination sans faille dans la lutte contre les inconduites sexuelles. **A**

Le budget de **Carlos Leitão** (Finances) a été généralement bien accueilli. Il a imposé la TVQ aux abonnés de Netflix et a eu le bon sens de modifier son projet de loi sur l'encadrement du secteur financier. Il a toutefois dérapé en accusant François Legault de pratiquer un « nationalisme ethnique ». **A-**

Le ministère des Transports a cessé d'être une source d'embarras pour le gouvernement depuis l'arrivée d'**André Fortin**, en qui certains voient déjà un futur chef du PLQ. Malgré son aplomb à l'Assemblée nationale, il n'a cependant pas pu justifier que les trains du futur REM soient fabriqués en Inde. **B**

Avant de partir, **Martin Coiteux** (Sécurité publique, Affaires municipales) a pu mettre sur pied le comité de surveillance de l'UPAC, mais il a dû renoncer à interdire les pitbulls. **B**

Dominique Vien (Travail) a passé outre les objections du patronat en imposant une troisième semaine de vacances et en interdisant les « clauses orphelins » dans les régimes de retraite. **B**

Pierre Moreau (Ressources naturelles) avait été la révélation de la course de 2013, mais il donne déjà l'impression d'un homme du passé. L'entrée en scène d'Alexandre Taillefer l'a visiblement agacé. Il a banni l'exploitation du gaz de schiste des basses terres du Saint-Laurent et éloigné les forages des périmètres urbains. **B**

Même si seulement 84 000 personnes les plus démunies en bénéficieront, **François Blais** (Emploi, Solidarité sociale) a au moins pu instaurer l'embryon du revenu minimum garanti universel dont il rêvait. **B**

L'affection de **Geoff Kelley** pour les autochtones n'a jamais fait le moindre doute. Il est le premier à reconnaître que les progrès sont très lents, mais il a su se garder de tout paternalisme. **B**

L'ultimatum que **David Heurtel** (Immigration) a lancé au gouvernement fédéral dans le dossier des migrants a porté ses fruits, mais il quittera la vie politique sans avoir produit la politique sur l'interculturalisme promise. **B-**

L'économie québécoise se porte mieux, mais **Dominique Anglade** (Économie) n'a convaincu personne que céder gratuitement la CSerie à Airbus était une bonne affaire. Elle aurait dû garder secrète son ambition de devenir chef. **B-**

L'UPA était ravie du retour de **Laurent Lessard** à l'Agriculture et pleure déjà son départ, mais le dossier de la taxe foncière agricole, qui avait déclenché la guerre avec Pierre Paradis, n'est toujours pas réglé. **C**

À l'instar de sa vis-à-vis fédérale, Catherine McKenna, **Isabelle Melançon** présente un visage sympathique à l'Environnement, mais l'action ne suit pas toujours le discours. Le dossier de l'eau potable à proximité des forages pétroliers et gaziers n'est toujours pas réglé. Un recul malheureux dans la protection des milieux humides. **C**

Malgré une réelle amélioration, **Gaétan Barrette** (Santé) a manqué à son engagement de donner accès à un médecin de famille à 85 % des Québécois. Après les avoir injustement blâmées, il s'est finalement assis avec les infirmières pour régler le problème de leur surcharge de travail. **C**

MICHEL DAVID



Marie Montpetit (Culture) a déposé une nouvelle politique qui n'est pas sans valeur, mais qui est venue trop tard. Un court-circuitage désolant du conseil d'administration de BANQ pour lui imposer Jean-Louis Roy. **C**

La question de la laïcité aura hanté **Stéphanie Vallée** (Justice) du début à la fin de son mandat. Les lignes directrices attendues pour baliser les demandes d'accommodement raisonnable ne règlent strictement rien. Le projet de loi pour protéger les sources journalistiques a heureusement été adopté. **C**

Sébastien Proulx (Éducation) ne semble pas avoir de solution au décrochage scolaire, sinon blâmer les parents. La réfection des écoles a été accélérée, mais l'encadrement des 2000 enfants qui font l'école à la maison demeure insuffisant. Une nouvelle directive entend interdire les frais scolaires abusifs, mais celle qu'il a édictée l'an dernier n'a pas réussi à éliminer le phénomène des notes gonflées. **C-**

Luc Fortin (Famille) a eu un regain d'intérêt pour les CPE. Malgré les nombreux cas de négligence survenus dans les garderies non régies, il estime toutefois qu'il appartient aux parents de faire les vérifications nécessaires. **C-**

Le gouvernement a décidé de déménager à prix d'or la délégation à Paris pour « renforcer la diplomatie d'influence du Québec », a déclaré **Christine St-Pierre** (Relations internationales). On a pu en mesurer les limites quand le président Macron a préféré prendre un bain de foule à Montréal plutôt que de s'adresser à l'Assemblée nationale. **C-**

Par une entente qui demeure nébuleuse, **Pierre Arcand** (Trésor) a laissé les médecins spécialistes partir avec la caisse sans même s'assurer que leur rémunération puisse être révisée à la baisse s'il s'avère qu'ils gagnent plus que leurs confrères ontariens. **D**

Robert Poëti (Intégrité des marchés publics) avait provoqué une chasse aux sorcières au ministère des Transports sur la foi d'allégations qui ont été jugées sans fondement par la vérificatrice générale. Il aurait dû aviser le premier ministre de son départ avant de l'annoncer. **D**

Égal à lui-même, **Jean-Marc Fournier** (leader parlementaire, Relations canadiennes) a conclu sa carrière par deux coups pendables : miner la crédibilité de la commissaire à l'éthique afin de protéger Pierre Paradis et imposer le bâillon pour faire adopter un projet de loi que *La Presse* avait demandé trop tard. Après 25 ans à l'Assemblée nationale, il a finalement découvert qu'Ottawa « manque de respect » envers le Québec. **D**

Elle a beau se répandre en lamentations, **Francine Charbonneau** (Aînés) assiste impuissante aux fermetures sans préavis de résidences pour personnes âgées. Elle fait regretter Marguerite Blais à ses collègues. **D**

Après s'être battue bec et ongles pour obtenir l'investiture libérale dans la circonscription fusionnée de Lavolette-Saint-Maurice, **Julie Boulet** s'est soudainement dégonflée devant la perspective d'une défaite. **D**

Luc Blanchette (Faune) a soulevé un tollé en confiant l'exclusivité de la pêche au saumon du Nord à des pouvoirs privés qui ne s'adressent pas à ce qu'il a appelé la « clientèle de Walmart ». **E**

Une ministre responsable des Institutions démocratiques qui est blâmée pour outrage au Parlement, c'est un comble. **Kathleen Weil** a présenté son projet de loi sur l'accès à l'information avec une lenteur qui contraste avec la diligence dont elle a fait preuve pour renforcer le secret ministériel. **E**

mdavid@ledevoir.com

B 8 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ORDONNANCES

À sa séance du 12 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 573, P-1, o. 523, CA-24-285, o. 118 et P-12-2, o. 126 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 3e partie B);
- B-3, o. 574 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la période estivale 2018;
- B-3, o. 575, P-1, o. 524, P-12-2, 127, C-4.1, o. 212 et O1-282, o. 206 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 5e partie A);
- B-3, o. 576, P-1, o. 525, CA-24-085, o. 120, P-12-2, o. 128, et O1-282, o. 208 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2018, 5e partie C);
- CA-24-085, o. 119 relative au service de triporteurs dans le Vieux-Montréal;
- 5984, o. 137 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2375, rue Olivier-Robert, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement;
- 5984, o. 138 exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2503, rue Sainte-Catherine Est, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'urbanisme (R.R.V.M., O1-282, article 560) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication, elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 16 juin 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis de clôture d'inventaire

Prenez avis que Mme Sophie Tellier, en son vivant domiciliée au 125 rue Morgan, Sorel-Tracy est décédée à Sorel-Tracy le 18 avril 2017.

Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à Sorel-Tracy, à l'adresse du domicile.

Donné ce 14 juin 2018 à Sorel-Tracy
Stéphane Niquette
Liquidateur successoral

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : **488610 Canada inc.**, Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au B-9220, boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1Z 4H7

Débitrice
AVIS est par les présentes donné que 488610 Canada inc. a fait cession le 5 juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 juin 2018 à 15h00 au bureau du syndic.

Fait à Laval, le 7 juin 2018

NATHALIE BRAULT SYNDIC INC., Syndic autorisé en insolvabilité
Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP, SAI
Syndic administrateur

400, boul. St-Martin Ouest, Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822
Télé. : 450-933-3405



Primeau Proulx & Associé inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée

(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire des faillites de :
Groupe Immobilier Tremblay Inc., corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 123, rue Bigras, Roxton Pond (Québec) JOE 1Z0.

Faillite
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **Groupe Immobilier Tremblay Inc.** est survenue le 8 juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 juin 2018 à 14h00 au bureau du syndic.
Ce 11^e jour de juin 2018.

Faillite
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **9043-9399 Québec Inc.** est survenue le 7 juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 juin 2018 à 15h00 au bureau du syndic.
Ce 11^e jour de juin 2018.

Faillite
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **7807414 Canada Inc.** est survenue le 13 juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 juin 2018 à 10h00 au bureau du syndic.
Ce 13^e jour de juin 2018.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité

SYLVAIN PROULX, CPA, CA, SAI, Syndic administrateur
103-3410, Chemin de Chambly, Longueuil (QC) J4L 1N8
Tél. : (450) 670-1040 • Télé. : (450) 670-1542

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution adopté le 12 juin 2018

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 février 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le 12 juin 2018, le second projet de résolution **CA18 240368**.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le second projet de résolution **CA18 240368** autorisant l'usage restaurant pour le bâtiment situé au 221, rue du Saint-Sacrement, et ce, en dérogation notamment aux articles 201 et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) relatifs, entre autres, à la superficie de plancher maximale pour un usage commercial spécifique et à la distance minimale d'un autre restaurant – pp 373 (dossier 1186255004);

3. DISPOSITIONS SOUMISES À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation à la norme énumérée ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

- superficie de plancher maximale pour un usage commercial spécifique (art. 201 regl O1-282);
- distance minimale d'un autre restaurant (art. 266 regl. O1-282).

4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué des zones visées **0092** et **0074** et des zones contiguës 0145, 0347, 0171, 0427, 0367, 0065, 0550, 0112, 0211, 0320 et 0421; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1186255004 Date: 1 février 2018
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue avant 16 h 30, le 26 juin 2018, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum
a/s de M^e Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Tout personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 12 juin 2018 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 12 juin 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consulté, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 16 juin 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !



(514) 725-2653
1-877-725-7725
(sans frais)

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(art. 795, C.C.Q.)

Prenez avis que, à la suite du décès de Jean-Claude Farly, en son vivant domicilié au 226, Grand Boulevard Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0L2, survenu le 21 avril 2018, un inventaire de ses biens a été dressé par Francine CHOQUET et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Myriam VERRAULT, notaire, située au 100-1691, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville, province de Québec (450 653-7897).
Fait à Saint-Bruno-de-Montarville, ce 13 juin 2018

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Gertrude POIRIER, née le 05 novembre 1926, en son vivant domiciliée au 4565, chemin Queen-Mary, Montréal, Québec, H3W 1W5 et décédée le 23 septembre 2016 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, Dre Véronique Gagnon-Pouliot a confié la garde des dossiers des patients l'ayant consulté au 5011, rue de Verdun à Montréal, Québec, H4G 1N5 (514) 767-2120, suite à la cessation définitive de sa pratique dentaire, au Dre Nasim Attaran exerçant au 5280A, de Salaberry à Montréal, Québec, H4J 1J4 (514) 336-6181. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dre Nasim Attaran, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le Dre Nasim Attaran, (514)-336-6181 durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 7h30 à 16h00, jeudi de 7h30 à 16h00, vendredi de 12h00 à 20h30, samedi et dimanche de 9h00 à 17h00).

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire de la succession Réal ST-GERMAIN, né le 18 septembre 1947, en son vivant domicilié au 1180, rue D'Evreux, Boucherville, Québec, et décédé le 16 février 2013 à Longueuil. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude Beauchamp et Gilbert, Notaires, au 507 Place d'Armes, bureau 1300, Montréal, Québec, H2Y 2W8. Montréal le 16 juin 2018. Beauchamp et Gilbert, Notaires

Prenez avis que le 1^{er} juin 2018, suite au décès du Dr Paul Bourret le 13 septembre 2014, Dr Iyad Al Eid a acquis la garde des dossiers des patients ayant consulté le Dr Paul Bourret au 7965 Est. Notre Dame, Montréal (Québec) H1L 3K8, (514) 355-7635. Les patients ont cinq (5) ans pour accepter la cession de leur dossier au Dr Iyad Al Eid, reprendre leur dossier ou en demander le transfert à un autre dentiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Dr Iyad Al Eid au (514) 355-7635, durant les heures d'ouverture de la clinique (lundi/mardi de 8h30 à 17h00, et jeudi de 8h30 à 17h00).

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282), sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant les numéros 1172-1188, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « parc de stationnement public intérieur », et ce, conformément à l'article 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) (dossier 1186399005);
- pour le bâtiment portant le numéro 176, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « établissement culturel, tels que lieu de culte et convent » à tous les étages, sauf dans la partie nord rez-de-chaussée, et ce, conformément à l'article 232 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) (dossier 1184869009);
- pour le bâtiment portant le numéro 320, rue Notre-Dame Est, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » au niveau du sous-sol et au rez-de-chaussée comme déjà autorisé aux étages, et ce, conformément au paragraphe 8^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (O1-282) (dossier 1184869009).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 16 juin 2018

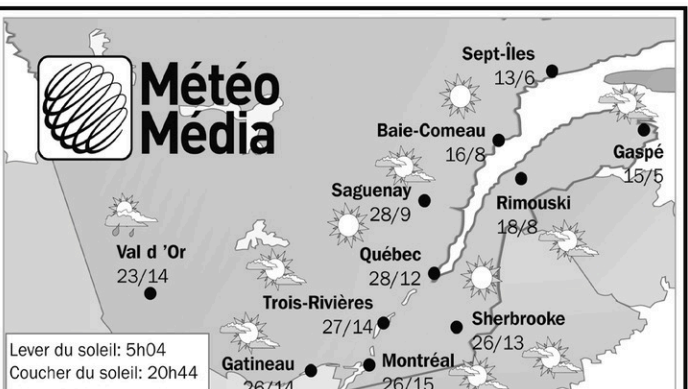
Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

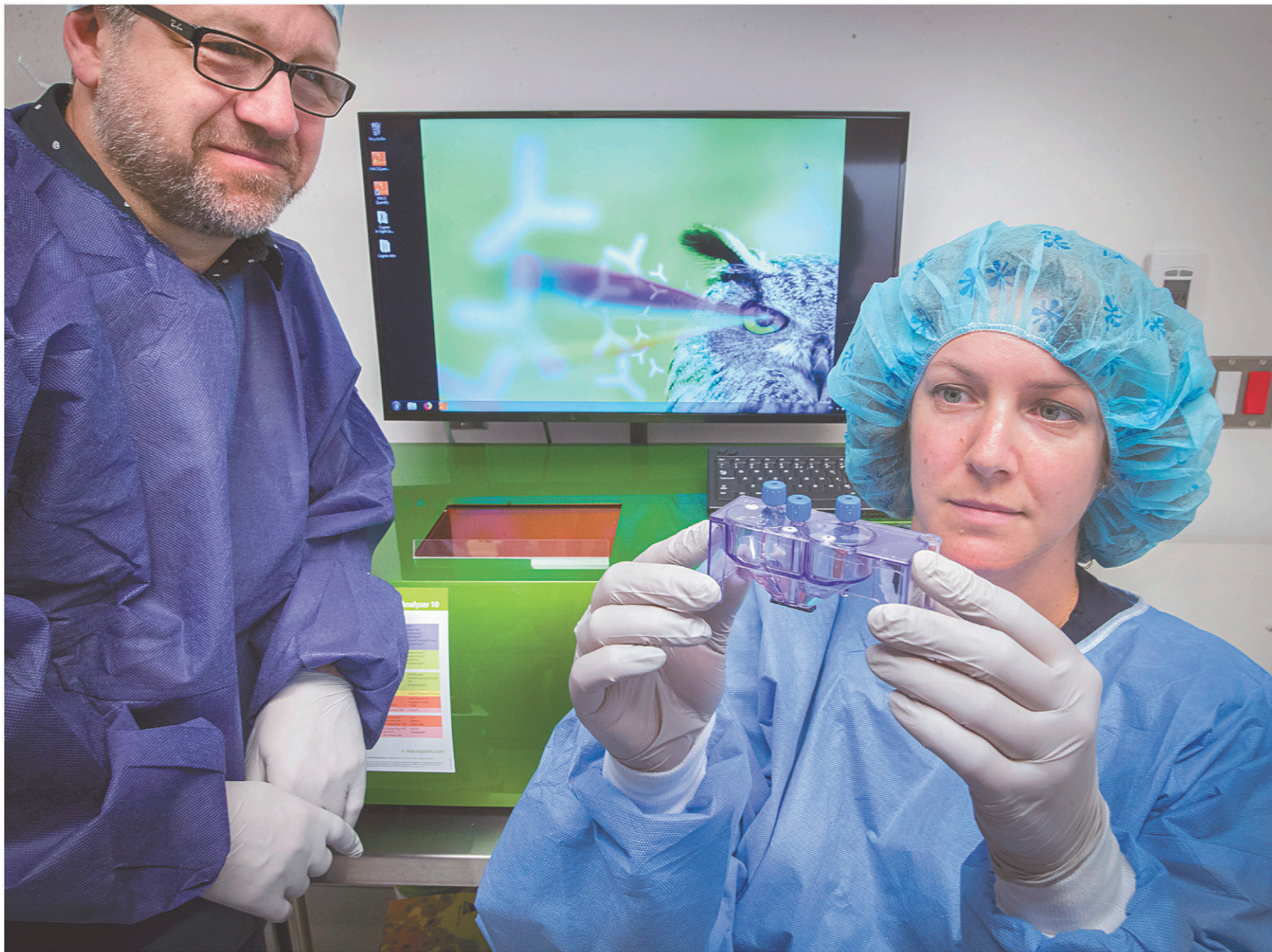
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE





Le Centre de recherche du CHUM annonçait le lancement d'une étude clinique visant à éprouver une nouvelle technique d'immunothérapie cellulaire faisant appel à un appareil appelé « trieur cellulaire », qui sélectionne les lymphocytes T les mieux armés pour combattre les tumeurs cancéreuses.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'immunothérapie est-elle en voie de supplanter la chimiothérapie ?

L'immunothérapie, qui fait appel aux forces vives de notre système immunitaire, remporte de francs succès dans la lutte contre le cancer. Serait-elle en voie de supplanter, voire d'éliminer définitivement, la chimiothérapie, qui a tant mauvaise presse ? Rien n'est moins sûr. Les traitements anticancéreux de l'avenir combineront chimiothérapie et immunothérapie. Reste à déterminer les combinaisons gagnantes...

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'

immunothérapie du cancer a plus que jamais le vent dans les voiles. Elle se décline désormais sous différentes approches. La greffe de moelle osseuse, qui est la première immunothérapie à avoir fait ses preuves, demeure le traitement par excellence pour de nombreuses leucémies. Depuis cinq ans, des anticorps synthétiques qui bloquent les freins que les lymphocytes T du système immunitaire s'imposent s'avèrent efficaces pour éliminer certains mélanomes et cancers du poumon, et pour cette raison sont remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

L'immunothérapie cellulaire, qui consiste à stimuler les lymphocytes T qui infiltrent les tumeurs cancéreuses afin d'améliorer leur force de frappe, donne des résultats très encourageants. « Un patient atteint d'un cancer de la peau métastatique sur deux répond bien à cette thérapie qui guérit complètement un patient sur cinq », précise le D^r Simon Turcotte, chirurgien oncologue et chercheur en immunologie du cancer au CHUM.

La fin de la chimiothérapie ?

Cette semaine, le Centre de recherche du CHUM annonçait le lancement d'une étude clinique visant à éprouver une nouvelle technique d'immunothérapie cellulaire faisant appel à un appareil appelé « trieur cellulaire », qui sélectionne les lymphocytes T les mieux armés pour combattre les tumeurs cancéreuses. Des patients atteints d'un mélanome métastatique qui ne répondent pas aux traitements classiques seront invités à participer à cette étude. Et « une fois que nous aurons fait la preuve de concept avec le mélanome, nous effectuerons une étude similaire avec des patients atteints du cancer du côlon et peut-être du cancer du pancréas », affirme le D^r Simon Turcotte, qui est un des responsables de cet essai clinique.

« Comme scientifique, c'est toujours

tentant de parler de révolution, d'affirmer qu'une approche va supplanter l'autre. Ce n'est pas encore le cas, dans le sens où la chimiothérapie va encore demeurer longtemps la pierre angulaire pour la majorité des cancers. L'immunothérapie peut probablement remplacer des chimiothérapies inefficaces, comme pour les cancers de la peau, par exemple. Mais on obtiendra probablement une efficacité encore plus grande avec des combinaisons de thérapies où on associera une chimiothérapie ciblée qui visera certains signaux anormaux dans les cellules cancéreuses à une immunothérapie », croit le D^r Jean-Sébastien Delisle, hématologue à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR). « Le grand défi maintenant sera de chercher une synergie entre les différentes approches. On ne peut pas tenter de combiner au hasard. Il faudra se baser sur ce qui a du sens scientifiquement. Et il faudra tester ces combinaisons dans le cadre d'études cliniques. »

« L'avenir est plutôt dans une utilisation judicieuse de la chimiothérapie combinée à l'immunothérapie. L'avenir est vraiment dans les combinaisons », ajoute le D^r Simon Turcotte, avant de rappeler qu'on a découvert il y a quelques années que plusieurs types de chimiothérapie [les anthracyclines et les sels de platine, par exemple] stimulent le système immunitaire.

« Tout le monde a peur de la chimiothérapie. Au congrès annuel de l'Association américaine d'oncologie clinique (ASCO), la fin de semaine dernière, plusieurs femmes atteintes d'un cancer du sein ont affirmé ne tirer aucun bénéfice des chimiothérapies. En réalité, la chimio, quand elle est utilisée de façon judicieuse, est bien tolérée par la majorité des patients et va même les aider. C'est important de rééquilibrer le message pour qu'il y ait moins d'appréhension et de militer plutôt pour une utilisation judicieuse de la chimiothérapie, notamment en sélectionnant les patients qui en auraient vraiment besoin plutôt que de la donner à tous les patients sans distinction comme on le faisait dans les années 1990. Plusieurs études sont actuellement menées en cancer du sein pour déterminer si on peut réduire la durée de la chimiothérapie ou éviter de la donner au sous-groupe de patientes qui sont moins susceptibles d'avoir une récurrence de leur cancer », fait valoir le D^r Turcotte.

Plusieurs études en cours visent à découvrir les signes qui permettraient de prédire si un cancer sera susceptible de bien répondre à l'immunothérapie. « Un patient qui a un cancer qui

est très bien reconnu par le système immunitaire n'aura probablement pas besoin de chimiothérapie. Par exemple, un sous-groupe de patients atteints d'un cancer de la peau qui répond aux inhibiteurs des points de contrôle de façon spectaculaire n'aura jamais besoin d'autres formes de thérapie », souligne-t-il.

Cancers sensibles

Deux facteurs sont déterminants dans la sensibilité d'un cancer à l'immunothérapie : la quantité de mutations dans les cellules cancéreuses et les caractéristiques du micro-environnement tumoral.

Le cancer de la peau est le cancer qui répond le mieux à toutes les formes d'immunothérapie. « C'est le cancer qui est le mieux reconnu par le système immunitaire, entre autres parce que ce sont les rayons ultraviolets qui le causent et qui génèrent des milliers de mutations dans le génome des cellules de ces tumeurs », précise le D^r Turcotte. Les protéines produites par ces cellules mutées sont altérées et donc reconnues comme étrangères par le système immunitaire. « On a établi une bonne corrélation entre le nombre de mutations dans une tumeur et la capacité de mobiliser une réponse immunitaire significative contre celui-ci », indique le D^r Delisle.

« Les cancers du poumon de fumeurs qui comportent de nombreuses mutations sont aussi plus vulnérables à l'immunothérapie que les cancers du poumon de non-fumeurs. Mais la charge de mutations n'explique pas tout, car le cancer du rein est aussi assez sensible à l'immunothérapie, alors qu'il n'est pas plus muté que les autres cancers. On pense que le cancer du rein est plus sensible en raison de son micro-environnement qui est un milieu inflammatoire. Si vous tentez de vous attaquer à un cancer qui est très peu inflammatoire, très peu infiltré par des cellules immunitaires, il n'y aura rien à ressusciter, ça ne marchera pas. Il y a certains cancers qui sont plus hermétiques et qui ne se laissent pas infiltrer par les cellules immunitaires. Or, il faut que les cellules immunitaires soient capables d'atteindre le cancer pour faire leur travail. »

« Il faut qu'il y ait une ébauche de réponse immunitaire dans la tumeur pour que l'immunothérapie fonctionne. Si le cancer a complètement échappé au système immunitaire, il n'y aura aucune forme d'immunothérapie qui pourra fonctionner. Il n'y aura aucun lymphocyte T à potentialiser », explique le D^r Turcotte.

Différentes formes d'immunothérapie

La greffe de moelle osseuse

On procède à un prélèvement de moelle osseuse chez un donneur. On isole les cellules souches hématopoïétiques qui sont présentes dans celle-ci. Ces cellules souches qui fabriquent tous les types de cellules sanguines et immunitaires sont injectées au malade atteint d'une leucémie, à qui on a administré au préalable une chimiothérapie afin d'éliminer un maximum de cellules cancéreuses et d'assommer son système immunitaire. « Les cellules souches hématopoïétiques remplaceront les systèmes sanguin et immunitaire du receveur par celui-ci du donneur. Le système immunitaire du donneur se retrouve dans un organisme qu'il reconnaît comme étranger et il provoque alors un rejet des cellules leucémiques. Malheureusement, ce rejet peut s'étendre à d'autres organes. Il faut donc bien contrôler cette réaction immunitaire en donnant des immunosuppresseurs pendant plusieurs mois », précise le D^r Jean-Sébastien Delisle, hématologue à l'HMR.

Les inhibiteurs de points de contrôle

Ce sont des anticorps fabriqués en laboratoire et qui bloquent les freins — appelés points de contrôle — que les lymphocytes T du système immunitaire expriment à leur surface pour contrôler leur activité. « Si l'activation des lymphocytes T se faisait sans aucun contrôle, ce serait dangereux pour la cellule elle-même, car elle pourrait s'épuiser, et dangereux aussi pour l'organisme d'être soumis à une réaction immunitaire non contrôlée », explique le D^r Delisle. En se liant à ces freins (appelés PD-1 et CTLA-4) présents sur les lymphocytes T, les anticorps réactivent ces combattants du système immunitaire qui s'étaient en quelque sorte endormis.

Certains cancers hématologiques, dont particulièrement le lymphome de Hodgkin, ainsi que le mélanome et certains cancers du poumon répondent bien à cette forme d'immunothérapie.

L'immunothérapie cellulaire

La technique actuelle d'immunothérapie par transfusion de cellulaires immunitaires consiste à prélever les lymphocytes T qui ont infiltré une métastase d'un cancer solide (par opposition aux cancers liquides ou sanguins) et à les multiplier en laboratoire avant de les réinjecter au patient.

Cette technique n'a fait ses preuves que sur des cancers solides, tels que des cancers de la peau.

Le CRCHUM lancera d'ici un an et demi une étude clinique visant à éprouver une version améliorée de cette technique. « La première génération de cette technique ne comportait aucune sélection parmi les lymphocytes T puisés dans la tumeur. On réinjectait au patient tout ce qui provenait de la tumeur. Ça fonctionnait dans certains cas, mais l'efficacité était sous-optimale. Entre-temps, nous avons compris que seulement un petit pourcentage de lymphocytes T présents dans la tumeur reconnaissent les antigènes de la tumeur et s'y attaquent vraiment », explique le D^r Simon Turcotte, coresponsable de l'étude clinique. « Le trieur cellulaire que le CRCHUM vient d'acquérir permettra de sélectionner la petite fraction de lymphocytes T qui sont réellement antitumoraux. En général, on réussit à en sélectionner environ 500 000 à partir d'une métastase d'au moins un à deux centimètres. On les fait ensuite proliférer dans un incubateur pour en produire plus d'un milliard. Et on les infuse au patient. »

« Avant de procéder à la transfusion de cette préparation cellulaire, on administre au patient une chimiothérapie dans le but de diminuer ses défenses immunitaires et ainsi de donner toute la place aux lymphocytes T antitumoraux que l'on a sélectionnés. »

Vaccins antitumoraux

On développe des vaccins qui induisent la formation d'anticorps contre des antigènes présents sur les cellules cancéreuses tumorales, qui ont été découverts comme étant une bonne cible pour le système immunitaire.

DIRECTEUR BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef Luce Julien
 Vice-présidente du développement Christianne Benjamin
 Vice-président des ventes publicitaires Mark Drouin
 Directeur des finances Stéphane Roger
 Chef des technologies Sylvain Coutu

Directrice de l'information Marie-Andrée Chouinard
 Directeur de l'information numérique Florent Daudens
 Adjointes Paul Cauchon, Véronique Chagnon, Valérie Duhaime, Louis Gagné, Jean-François Nadeau, Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
 Directeur de la production Christian Goulet

III JUSTIN TRUDEAU ET DONALD TRUMP

La nécessaire réplique

Dès l'élection de Donald Trump à la présidence américaine en novembre 2016, le gouvernement Trudeau a adopté une stratégie consistant à ne pas froisser le président tout en multipliant les liens avec quiconque pouvait influencer directement ou indirectement sur ses décisions. Au centre des préoccupations : la préservation de la relation commerciale entre les deux pays.

MANON CORNELLIER



L'approche a fonctionné jusqu'à il y a deux semaines, quand Donald Trump a décidé contre toute logique d'imposer des tarifs sur les importations d'acier et d'aluminium en provenance du Canada, du Mexique et de l'Union européenne sous le prétexte fallacieux de la sécurité nationale. La réplique de tous les pays fut immédiate : imposition de tarifs sur des importations américaines et plainte à l'Organisation mondiale du commerce.

À l'issue du Sommet du G7, le président Trump n'a toutefois pris que Justin Trudeau pour cible, ce dernier ayant eu l'audace de répéter à la face du monde qu'invoquer la sécurité nationale pour frapper le Canada était insultant et que le Canada ne se laisserait pas bousculer sans rien dire.

Tout ce que le président a réussi à provoquer est un ralliement des forces politiques canadiennes derrière Justin Trudeau, du conservateur Doug Ford, nouvellement élu premier ministre de l'Ontario, à l'ancien premier ministre Stephen Harper, en passant par le NPD et les provinces. La grande majorité des Canadiens ont suivi, indiquait jeudi un sondage de la firme Angus Reid. Fidèle à sa stratégie, le gouvernement a réagi en ne jetant pas d'huile sur le feu, dépêchant plutôt des ministres auprès de leurs homologues américains afin de leur rappeler l'importance de notre relation commerciale.

Il y a toutefois plus que cette relation en jeu ici. L'architecture multilatérale, dont une puissance de taille moyenne comme le Canada a besoin, est fragilisée par le protectionnisme de Donald Trump, son mépris des règles internationales et sa logique du chacun pour soi.

Dans un discours portant sur les menaces pesant sur les démocraties libérales, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a déclaré mercredi à Washington que l'imposition de tarifs sur l'acier et l'aluminium était « un cas flagrant où les États-Unis font pencher la balance de leur côté au mépris des règles qu'ils ont eux-mêmes contribué à formuler ».

Les consommateurs américains paieront le prix du « protectionnisme » américain, a-t-elle poursuivi, mais « le prix en sera également payé par ceux qui croient qu'un système fondé sur des règles vaut la peine d'être préservé. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons mis en place un système qui a favorisé la prospérité et empêché les petites querelles et les querelles régionales de se transformer en guerres ouvertes. Nous avons bâti un système qui privilégie la liberté et la démocratie plutôt que l'autoritarisme et l'oppression. Pour sa part, le Canada se portera à la défense de ce système lorsque ce système sera attaqué ».

Le Canada doit toutefois faire plus. Les institutions multilatérales ne sont pas parfaites et n'ont pas toutes bien vieilli. Des réformes s'imposent presque partout pour leur assurer pérennité et pertinence.

Bien qu'elle maîtrise bien cet enjeu, la ministre Freeland est avant tout absorbée par la relation canado-américaine et les négociations de l'ALENA. Le premier ministre doit par conséquent s'investir davantage dans ce dossier des réformes institutionnelles et exposer plus clairement les changements qu'il souhaite mettre en avant. Après tout, il prétend toujours solliciter un siège au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Canada a participé à la création de ces institutions, il doit être partie prenante de leur redéfinition urgente et nécessaire.

III NICARAGUA

Vent de révolution

Jamais depuis la guerre civile des années 1980 le Nicaragua n'a traversé pareilles turbulences. C'est comme si se jouaient dans ce petit pays pauvre d'Amérique centrale les bouleversements de 1979, mais cette fois-ci avec Daniel Ortega dans le rôle d'Anastasio Somoza, le dictateur que sa révolution sandiniste a renversé il y a presque 40 ans.

C'est la répression, le 18 avril dernier à Managua, d'une marche contre une réforme des retraites qui a mis le feu aux poudres. Le lendemain, des étudiants ont protesté, à leur tour sévèrement réprimés par la police. Bilan : trois morts. D'étudiante, la contestation n'a depuis cessé de s'élargir à toutes les couches de la société, prenant à la grandeur du pays une tournure catégoriquement anti-Ortega — alimentée de fait par la féroce répression exercée par les autorités. Le retrait de la réforme n'a pas calmé la colère. Les violences auront fait jusqu'à maintenant plus de 150 morts, face auxquels Ortega, loin de les pleurer, a dénoncé une « conspiration » de l'opposition.

Daniel Ortega a été adulé dans les années 1980 par les gauches du monde entier pour l'héroïque résistance sandiniste aux Contras soutenus par Ronald Reagan. Défait aux élections de 1990, il a continué de jouer un rôle politique prépondérant dans la société nicaraguayenne. Il s'est représenté à la présidence en 2006 et l'a remportée, pour ensuite être réélu en 2011 et en 2016 à l'issue de scrutins plus ou moins propres. Fort du soutien des milieux d'affaires, qui se retournent aujourd'hui contre lui, il n'a cessé d'étendre son emprise sur la police, l'armée, la justice et les médias.

Il y a du bien à dire d'Ortega pour ses mesures de lutte contre la pauvreté et contre la criminalité. Mais dans la façon dont il s'accroche au pouvoir et refuse le dialogue, sa méthode est vénézuélienne. « La violence d'Ortega révèle sa faiblesse. Il a perdu ses symboles, la rue et beaucoup de soutiens », affirme l'écrivain Sergio Ramirez, qui fut vice-président sous Ortega (1985-1990) avant de rompre avec lui. Étudiants, patrons, paysans, intellos, société civile : l'appel à son départ est devenu collectif. Pour le bien de la chancelante démocratie nicaraguayenne, il serait temps pour lui et sa clique de s'incliner.

GUY TAILLEFER



LA CAQ PROTÈGE SON AVANCE



LIBRE OPINION

Une vision mercantile de l'université

STÉPHANE MARTINEAU
 PROFESSEUR TITULAIRE À L'UQTR

Le lockout à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et la saga des négociations entre la direction et les professeurs, s'ils sont bien entendu liés à ses acteurs, prennent aussi racine dans un mal bien plus grand et bien plus profond.

Depuis des décennies, les idées dominantes en économie veulent que les principes régissant le marché doivent s'appliquer à toutes les sphères de la société et à toutes les institutions. Nos gouvernements, l'un après l'autre, ont adhéré à cette idéologie et ont ainsi exigé des institutions publiques qu'elles se comportent de plus en plus comme des entreprises privées.

Tel est le cas des universités où le mode de financement force celles-ci à mener l'une contre l'autre une course à la « clientèle ». Une université, aujourd'hui, est une organisation en compétition sur un marché. Plus encore, les tendances néolibérales de nos politiques publiques ont permis que les CA de nos universités soient, pour l'essentiel, aux mains d'acteurs extérieurs à celles-ci, des agents socio-économiques, comme on les nomme.

Effets pervers

Depuis 20 ans, je vois ces changements se faire sous mes yeux. Les effets pervers sont nombreux et touchent tous les niveaux de l'ins-

titution. La recherche constante de clientèle pousse les universités à abaisser toujours davantage les exigences à l'admission, à tout le moins dans certains programmes. La recherche toujours plus grande de financement conduit à l'acceptation d'étudiants peu préparés et peu motivés et conduit ces mêmes universités à mettre en place des dispositifs parfois onéreux de soutien afin que ces étudiants puissent cheminer et ne décrochent pas. Cette situation se traduit par le fait que nombre de professeurs sentent une pression à « faire passer tout le monde » : « on ne doit pas perdre de clientèle ». Entreprises en quête de marchés, les universités ont vu leurs effectifs de personnel affecté à des tâches autres que l'enseignement et la recherche croître à une vitesse grand V. La surcharge de travail pour les professeurs, qui, par le fait même, nourrit l'augmentation du personnel administratif à l'université, diminue la liberté et le pouvoir du professeur. Se pensant comme une entreprise privée, l'université — à tout le moins sa direction — développe les mêmes réflexes que celle-ci, par exemple en adoptant des pratiques de « gouvernance » non collaboratives avec ses employés. Ainsi, il est évident que les directions cherchent par tous les moyens à réduire les professeurs au simple rang d'exécutants. Autre effet pervers — et paradoxe pour le

moins surprenant —, les directions de nos universités, en définitive, ne valorisent que la recherche subventionnée (celle qui rapporte des sous). Ainsi, l'université en est venue à être un lieu où c'est moins la production intellectuelle qui importe que l'argent qu'elle peut rapporter. Un professeur productif scientifiquement mais sans subvention y est peu considéré. La liste des effets pervers pourrait continuer longtemps.

Une vision

En somme, les tensions que vit l'UQTR depuis des mois sont le fruit non seulement des acteurs en présence, mais aussi de l'adoption d'une vision mercantile de l'université. Cette vision a profondément transformé nos universités qui, d'établissements de hauts savoirs, sont conduites à se comporter comme des usines à diplômés. L'entrée du néolibéralisme dans les universités se traduit par un mépris envers les étudiants (réduits à n'être que des sources de financement), les professeurs (dont l'expertise est de moins en moins considérée) et du savoir (ramené à une simple marchandise). Au-delà de la défense de leurs conditions de travail, c'est cette vision purement économique de l'université à laquelle les professeurs de l'UQTR s'opposent dans le présent conflit avec la direction.

LETTRES

Une première ?

La manière dont les médias, y compris *Le Devoir*, se sont extasiés devant l'obtention de la Coupe du monde FIFA 2026 m'a choqué. Nombreux sont les commentateurs qui ont affirmé que c'était la première fois que le continent accueillait cet événement. Or, c'est tout simplement faux : en 1999 et en 2003, les États-Unis l'ont organisé ; et en 2015, ce fut le tour du Canada. Ah, mais pardonnez-moi, messieurs du monde footballistique, c'était la Coupe du monde féminine ! Donc, ça ne compte pas vraiment. Pourtant, il s'agit du même sport et de la même fédération. En 2026, nous partagerons la programmation de matchs avec le Mexique et les États-Unis, les Américains accaparant tous les matchs à partir des quarts de finale, en plus de matchs de poules. Je ne suis même pas certain que les retombées économiques dépasseront celles de la Coupe du monde féminine de 2015 à l'échelle du Ca-

nada... Encore une fois, le contraste frappant entre le traitement médiatique des deux événements montre qu'il ne suffit pas de cliquer sur un mot-clic pour changer les mentalités concernant l'égalité hommes-femmes. Seulement au Québec, plus de 40 % des 200 000 joueurs de soccer sont des filles... Pour un taux dérisoire d'entraîneurs. Où est le problème ? Le « soccer » reste encore au pays un sport sexiste, à l'image de la société.

Didier Périès
 Le 14 juin 2018

Trous de mémoire

« Je me souviens » a beau être la devise du Québec, les Québécois n'ont semble-t-il pas de mémoire. C'est toujours comme ça. Après les années de misère avec le PLQ de Jean Charest au pouvoir (2003-2012), où les systèmes de collusion et de corruption ont régné de façon généralisée, avec la crise étudiante pour couronner le tout, on élit Pauline Marois pour un bref mandat de deux courtes années (2012-2014), pour relancer le PLQ de Phi-

lippe Couillard avec son beau programme politique basé sur l'austérité et l'acharnement contre les plus démunis de la société. On estime toujours entre 700 000 et 1,1 million le nombre de personnes à faible revenu au Québec, qui peinent à joindre les deux bouts. Que notre système de santé est dans le plus lamentable état (où êtes-vous, M. Barrette ?) et que, sur le plan du droit à l'éducation, il y a toujours 51 % de Québécois qui souffrent d'un sérieux problème d'analphabétisme. Mais, pour revenir à la question de l'absence de mémoire des Québécois, on semble oublier qu'avant la fondation de la CAQ, en 2011, François Legault, pour le PQ, avait été un médiocre ministre de l'Éducation (2001-2002) et un encore plus mauvais ministre de la Santé et des Services sociaux (2002-2003). Alors, sommes-nous réellement prêts à le porter au pouvoir comme premier ministre du Québec à l'automne prochain ? Vivement, réparons nos trous de mémoire avant les prochaines élections...

Alain Petel
 14 juin 2018



Cris de joie, étreintes, chants... Les personnes pro-légalisation ont exprimé leur bonheur après l'annonce de la victoire du oui au référendum sur la légalisation de l'avortement.

ETIEN ABRAMOVICH AGENCE FRANCE-PRESSE

Le combat des Argentines pour l'avortement se poursuit

JOLANE T. LAUZON
AVOCATE ET PASSIONNÉE DES DROITS
DE LA PERSONNE

Je suis arrivée à Buenos Aires il y a deux semaines afin de faire un stage lié aux droits de la personne. Malgré mon intérêt marqué pour les droits reproductifs, je n'avais pas suivi attentivement la lutte pour la légalisation de l'avortement en Argentine. Je savais simplement qu'il s'agissait d'un sujet chaud, ardemment débattu.

Mes premiers contacts ici furent avec mes collègues de travail, des jeunes femmes et hommes particulièrement progressistes, qui arborent avec fierté le pañuelo (petit foulard) vert, symbole d'appui à la légalisation de l'avortement. Après ma première journée de travail, le 4 juin, ils m'ont invitée à la manifestation-anniversaire Ni Una Menos, un mouvement social créé en Argentine en 2015 afin de dénoncer les féminicides. Cette manifestation avait pour but de commémorer la première manifestation de juin 2015, où plus de 300 000 personnes s'étaient rassemblées à Buenos Aires. Ce premier événement avait pris forme à la suite de la découverte du cadavre d'une adolescente, tuée par son conjoint. Ce décès s'inscrivait dans un contexte alarmant, où plus de 1808 féminicides avaient été répertoriés entre 2008 et 2014 en Argentine.

Cette année, la manifestation rassemblait des groupes de tous les horizons. Toutefois, le groupe le plus visible était certainement celui de la Campaña Nacional por el Aborto Legal, Seguro y Gratuito (Campagne nationale pour l'avortement légal, sécuritaire et gratuit). Dès les premières secondes de cette marche hivernale, j'ai été gagnée par l'enthousiasme, l'espoir et la bonhomie de mes compagnons de marche. Que c'était beau de voir tous ces gens — jeunes, vieux, hommes, femmes, étudiants, travailleurs — marcher main dans la main pour une cause commune, celle du mieux-être des femmes! Je ne me souviens pas avoir eu autant de frissons en une soirée. Je me suis mise à scander les slogans criés par la foule: «Éducation sexuelle pour décider, contraceptifs

pour ne pas avorter, avortement légal pour ne pas mourir!»

À partir de cette manifestation, le compte à rebours était commencé: il restait neuf jours avant le vote par les députés, où les camps du «oui» et du «non» ont multiplié les efforts afin de les influencer. Jusqu'à la toute dernière minute, les médias faisaient état d'une situation incroyablement serrée. En fait, plusieurs de mes collègues avaient déjà le cœur gros, anticipant une amère défaite, déterminée par quelques députés d'arrière-plan qui hésitaient toujours.

Le jour J

Le jour J arriva. Le 13 juin, en matinée, les 257 députés de la Chambre des députés se sont rassemblés afin d'entamer les débats qui allaient mener au vote. Ils ont duré près de 24 heures, ce qui a repoussé le vote au 14 juin vers 9 h 30 du matin. Pendant tout ce temps, les médias ont rapporté au compte-gouttes les déclarations de chaque député afin d'anticiper l'issue du vote. Les manifestants pour et contre la légalisation se sont rassemblés devant le Congrès, où l'espace public avait été divisé afin d'empêcher les affrontements. Ainsi, une veille d'innombrables heures a débuté et certains ont entrepris de passer la nuit à l'extérieur. Tentes, feux de camp, sacs de couchage: une soirée de camping s'est improvisée afin d'attendre le vote. J'y suis arrivée au petit matin. Les visages étaient fatigués, les déchets jonchaient les rues, mais du côté du «oui», l'espoir était palpable et les slogans étaient toujours chantés avec enthousiasme. Finalement, peu avant 10 h du matin, le vote a eu lieu et, quelques minutes après, la victoire du «oui» a été annoncée.

Cris de joie, étreintes, chants... Les personnes pro-légalisation ont exprimé leur bonheur. En voyant certaines femmes dans la soixantaine se serrer dans leurs bras, j'ai réalisé à quel point, pour elles, il s'agissait probablement du combat d'une vie!

Si plusieurs collègues m'ont demandé comment s'était déroulée la légalisation de l'avortement au Canada, je n'ai malheureusement pas pu leur répondre avec détail: je n'étais pas née. J'ai évidemment lu les décisions phares de la

Cour suprême en la matière — l'affaire R. c. Morgentaler de 1988 et l'affaire Daigle c. Tremblay de 1998. Toutefois, je n'étais pas là pour vivre le débat social ni pour attendre anxieusement les décisions de la Cour suprême.

Aujourd'hui, je suis heureuse d'avoir pu partager cette victoire avec toutes les femmes argentines. Mais la lutte n'est pas terminée: le projet de loi devra maintenant être adopté par le Sénat, qui est reconnu pour son conservatisme. Ensuite, si le Sénat vote pour, les femmes auront toujours à faire face au jugement de leurs pairs et de la société si elles sont aux prises avec une grossesse non souhaitée et décident de se faire avorter. En effet, au Canada, près de 30 ans après la légalisation de l'avortement, des citoyens choqués manifestent toujours devant les cliniques d'avortement (sauf en Ontario, où un règlement l'interdit), et certains de nos députés fédéraux croient qu'il ne s'agit pas d'un droit. Et ne parlons même pas de nos voisins du Sud, où l'avortement est vu par plusieurs comme un homicide.

Aujourd'hui, je décide donc de célébrer avec mes amies argentines. Toutefois, je ne suis pas dupe: il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Et lorsque je serai de retour au Québec, je les accompagnerai en pensée à chaque défi, chaque rebuffade et chaque déception qu'elles rencontreront sur leur chemin.

Aujourd'hui, je décide donc de célébrer avec mes amies argentines. Toutefois, je ne suis pas dupe: il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

JOLANE T. LAUZON



L'université fait naufrage (2)

AURÉLIE LANCTÔT



J'écrivais hier qu'un malaise est perceptible entre les murs des établissements d'études supérieures. Les étudiants craquent à une fréquence alarmante et, la plupart du temps, on offre pour seule réponse des stratégies de bien-être et de résilience. On tarde à voir le lien entre cette détresse et les transformations politiques et culturelles à l'œuvre au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.

J'en parlais à Benjamin Brunot, ex-professionnel des services aux étudiants et cofondateur de l'organisation étudiante Healthy Legal Minds. Il soulignait ceci: dès qu'on interroge les pratiques institutionnelles et leurs effets sur la santé mentale des étudiants, on brandit aussitôt un discours sur «l'excellence». La barre doit rester haute. On se cramponne à l'idée tordue d'une vocation à l'élite, qui revient en gros à dire que, si les étudiants sont malheureux, c'est soit parce qu'ils se mettent eux-mêmes trop de pression, soit parce qu'ils ne sont pas à leur place.

Pas surprenant qu'en parallèle fleurisse une véritable industrie du «self-help» universitaire (livres, conférences, coaching) qui propose d'aider les étudiants à prendre en charge leur réussite. On appréhende au fond les études comme l'accomplissement d'un projet entrepreneurial: dans un monde où la compétition est féroce et où les possibilités sont limitées, la seule voie de salut est l'excellence, et chacun doit fourbir ses armes.

Mais quelle est cette «excellence» dont on nous parle? Même ceux qui, en principe, l'incarnent dans l'espace universitaire sont secoués par la même crise.

Aux cycles supérieurs, la détresse est encore plus fréquente qu'au premier cycle de l'université. Au doctorat, près de la moitié des étudiants auraient des épisodes dépressifs. Normal de souffrir en rédigeant une thèse ou un mémoire, dit-on. Normal aussi d'être seul avec ses nœuds et ses angoisses. Fixez-vous les bons objectifs et vous garderez la tête hors de l'eau.

Or on ne peut saisir la détresse qui se vit dans les établissements «d'excellence» sans s'interroger sur les modalités de production de la connaissance. Celles-ci s'éloignent de plus en plus de l'idéal universitaire qui, au départ, pousse les étudiants à poursuivre une carrière universitaire. Un lecteur, à la maîtrise, m'écrit: «Je lisais Derrida et Weber sur l'université, j'étais idéaliste. Je voulais devenir professeur et chercheur, on me proposait de devenir technicien ou fonctionnaire.»

«Les chercheurs sont généralement motivés d'abord par cet idéalisme, une volonté de changer le monde», me dit Sara Mathieu-C, chercheuse et cofondatrice de Thesez-vous, un organisme qui aide les étudiants aux cycles supérieurs à sortir de l'isolement. «Puis, ils se retrouvent dans un environnement académique hyperpolitique, axé avant tout sur la performance et la pression de produire, de diversifier son CV.»

Il faut produire du savoir plus vite qu'il est possible de penser — «publish or perish», dit l'adage —, enseigner, décrocher des bourses. Aménager la relation parfois difficile avec le directeur de recherche. Les abus de pouvoir sont fréquents et les supérieurs sont eux aussi soumis à la spirale d'accélération de la production universitaire. Et au bout du compte, les culs-de-sac professionnels sont fréquents. Que fait-on pour surmonter cette impasse? On se tourne vers la filière entrepreneuriale. «Investissez votre projet de thèse dans une start-up!» résume Sara. Ce qui, souligne-t-elle, reflète la place du discours entrepreneurial dans les programmes pédagogiques en général.

On touche ici au cœur de la dérive de l'université. On dit aux jeunes chercheurs de ne pas se décourager, de bâtir leur propre carrière, mais on fait l'impasse sur la question de la précarité. Et alors que les injonctions pour accélérer le rythme de la production scientifique s'intensifient, la qualité du savoir s'érode et ceux qui le produisent vacillent. Arrivé au plus haut niveau d'études, on travaille dans des conditions qui nuisent à l'avancement de la connaissance. C'est aussi le constat que «l'économie du savoir» est une fabrique de l'ignorance, qui méprise la fonction culturelle, sociale et démocratique de l'université.

Une élève de 5^e secondaire m'écrit: «Je rêve de faire un doctorat.» Mais elle s'inquiète de la pression qu'on met sur les élèves, dès le plus jeune âge. On craque, dit-elle, la pression est immense pour se démarquer, être toujours au meilleur de soi-même. «Je sens qu'on ne va plus à l'école pour apprendre. On y va pour s'assurer que l'on rentre bien dans le moule de l'étudiant parfait.» La fabrique des petits soldats du savoir se porte bien, déduis-je. Aurait-on oublié que l'éducation doit en principe préparer l'avenir, pas épuiser les forces qui le réalisent?

Le grand Gascon

ROBERT LÉVESQUE
ÉCRIVAIN

Un jour d'avril 2012, chez un fabricant de bagels de la rue Saint-Viateur, je suis tombé sur Gabriel Gascon qui avait l'air hésitant devant les fromages à la crème; je le salue et nous engageons une conversation. Je lui dis que je m'apprete à visionner le documentaire *La passion selon Gabriel*, que la nièce de Georges Groulx (au-

tre grand comédien de sa génération, née dans les années 1920, embarquée dans la création du TNM en 1951) lui consacre. Il ne semblait pas savoir que ce film passait le 1^{er} mai sur Artv. Un peu triste, il me confie qu'il perd la mémoire immédiate et qu'il ne peut plus mémoriser un texte, le cauchemar ultime de ces grandes bêtes de scène qui ont donné leur vie à ce qu'elles aimaient le plus, le théâtre...

J'avais la chance depuis quelques années de croiser parfois Gabriel Gascon rue Bernard. Il habitait la conciergerie Royal York (construite l'année de sa naissance, en 1927) et j'ai pu avec le temps me rendre compte à quel point cet homme était d'une aristocratie de

la réserve, de la simplicité, de la bonté, de la douceur ironiste, tout le contraire de son frère, Jean Gascon, le matamore fondateur du TNM, qui disait sans plus d'élaboration que «le théâtre, c'est comme la merde, ça se sent», et dans l'ombre duquel son cadet Gabriel a d'abord fait son chemin avant de partir pour Paris.

Gabriel était l'intellectuel des deux frères (d'une famille de quatorze enfants). Jean était le géant, mais, des deux, à mes yeux, c'est Gabriel qui est le grand Gascon, et cela, le metteur en scène Denis Marleau l'a bien compris lorsqu'il l'a abordé, connu, et lui a offert ses plus beaux rôles de vieil acteur dans *Maîtres anciens* de Thomas Bern-

hard, dans *La dernière bande* de Beckett et dans *Intérieur* de Maeterlinck...

Je tiens Gabriel Gascon pour le plus grand interprète du rôle de Krapp que j'ai pu voir à l'œuvre, et je me déssole que Beckett n'ait pas pu voir son *Krapp's Last Tape* si magistralement interprété. Beckett disait que le plus grand Krapp était le comédien Patrick Magee, pour qui il avait écrit la pièce, mais Beckett n'a pas vu ce que j'ai vu quand Gabriel Gascon s'est emparé du rôle de cet homme qui, vers la fin de sa vie, écoutant ses propos enregistrés à différentes étapes de sa vie, se rit tragiquement de la vacuité de celle-ci (et j'ajoute — sarratrien — comme de toutes les autres, pas plus, pas moins).



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

petitesannonces@ledevoir.com

514.985.3322 1 800 363.0305

Charme & PRESTIGE

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!




FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES

**Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos 3 1/2 au 9 1/2, Penthouse.**

CONDO VELETTE - 399 000 \$

Complètement rénové avec produits nobles : Granite, marbre aux planchers, bois (bambou), armoires laquées. Vue exceptionnelle face au Parc, balcons faisant la largeur du condo. 2 salles de bains rénovées. Possibilité d'acheter le garage à 38 000 \$.

CENTRIS # 15913590

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ
RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE **514 386-9804** VOIR MES PROPRIÉTÉS
LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

BONNE ST-JEAN



OUTREMONT

PRÈS DE TOUT,
Grand duplex de qualité, intergénérationnel au besoin. 2 grands 6 1/2 et une garçonnière rénovée, 2 garages et 4 stationnements extérieurs en façade.
Travaux majeurs exécutés en 2017.

LIBRE À L'ACHETEUR

1 989 000 \$
CENTRIS 146 840 19

335-337
CÔTE-STE-CATHERINE

DEPUIS 30 ANS



CHARLOTTE MICHAUD
cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
agence immobilière 514.272.1010

SAINT-LAMBERT



523 BRIXTON

Superbe maison rénovée par des architectes qui présente un attrait plutôt rare: 4 chambres au 2ème étage! Très jolie cour avec grande terrasse accessible par les portes-fenêtres de la salle à manger et du salon. Accès à un parc et près des écoles, du transport en commun, du centre sportif de Saint-Lambert (comprenant arène, piscine intérieure et plus).

1 099 000 \$ MLS #14796808

ERIN MCGARR
courtier immobilier, Immeubles Stuart

SAINT-LAMBERT



300 BOULEVARD DE L'UNION

Dès que vous entrez dans cette maison spectaculaire au cœur du parc Victoria, vous serez séduit par toute la lumière du soleil. À distance de marche des commerces (IGA et autres), des parcs, des écoles, du transport en commun, incluant le train de banlieue, et du village de Saint-Lambert. 4 cac à l'étage et 3 salle de bains et salle d'eau au RDC. Au coin des rues Queen et Union. **949 000 \$ MLS #12669161**

514 833 9508
emcgarr@sympatico.ca

MAURICIE



430 RUE TESSIER, Ste-Thècle

Maison entièrement rénovée en 2010. 3 ch. Très lumineux. Accès motoneige. Proximité du lac et de tous les services en moins de 5 minutes de marche : Caisse, bureau de poste, épicerie, pharmacie, quincaillerie. Idéal pour une jeune famille ou de nouveaux retraités. 10 km de St-Tite. **159 000 \$**

bicyclette1@hotmail.com 514-623-4875

DUNHAM



UN SECRET BIEN GARDÉ - Caché sur la route des vins, cottage en pierre de granite, toit en ardoise, sis sur un fond de jardin anglais. Joli comme dans les contes de fées, minutieusement restauré et entretenu. 2,3 acres. **572 500 \$.**

MAISON DE CAMPAGNE / RAWDON / LANAUDIÈRE / 1H DE MTL




Une propriété qui réunit tous les critères qu'exigent les connaisseurs. À l'abri des regards, calme, forêt naturelle (27ac), ruisseau. Un accès au lac Pontbriand. **439 000\$ / CENTRIS # 28917868**

ROBERT CHARRON, COURTIER IMMOBILIER
514 234 3602

rcharron@profusion.global
www.profusion.global
Profusion Immobilier Inc. agence immobilière.

OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE - 262 000 \$



Plus qu'un très beau condo au bord de l'eau, un style de vie dans un environnement de rével Estrie, Deauville, à moins de 11 km de Magog avec ses avantages sans ses inconvénients. Domaine Aux Berges des Pins, possédant 4 acres dont plus de 400 pieds sur les rives du lac Magog, près de North Hatley, de centres de ski et autres attractions. Condo en rangée sur un coin, avec des voisins d'un seul côté personne au-dessus ni en dessous. 3 chambres, 2 terrasses donnant sur le lac.

706 rue du Parc, Deauville, Sherbrooke

819-578-4350 duProprio #478024

LAC BROME



DÉPAYSEMENT - Au cœur du village de Knowlton, domaine de 7,7 acres, qui fait allusion aux tendances européennes. Résidence en pierres des champs circa 1845, spacieuse, pittoresque et élégante, 5 ch., garage double. **895 000 \$**

LOIS HARDACKER 450 242-2000
www.loishardacker.com
Ctr. Imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière

MONT-JOLI




119, RUE JOLIETTE

Belle centenaire construite, possédée et très bien entretenue par trois générations de la même famille. Principales rénovations : fenêtres, plomberie, électricité. Grand terrain complètement paysagé de 33922 p.c., jardin d'eau. Grandes pièces avec portes antiques, plafonds de 9 pieds, 5 chambres à l'étage, salle familiale et cuisine supplémentaire au sous-sol. Un îlot de paix et d'intimité.

349 000\$ - # Centris 10107958

JEAN-YVES PINEL (418) 725 9947
(Via Capitale)

WENTWORTH NORD




Lac des spectacles

Chalet meublé, 3 chambres à coucher, puits artésien, toit récent, large balcon donnant directement sur lac non pollué, embarcation à moteur électrique seulement. Aucun voisin immédiat. Excellent pour amant de la nature, natation, canoë, kayak. 30 min au nord de Lachute. Vente des 2 propriétés ensemble : chalet 165,000\$ et terrain adjacent 80,000\$, 200 pieds sur le lac. **349 000\$**

613-804-1801 / 450-566-3761

Une
NOUVELLE SIGNATURE VISUELLE

Et toujours vos cahiers à partager.

LEDEVOIR